RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

FRANCE AGRIMER

RAPPORT D'ACTIVITÉ
2025

FRANCE AGRIMER

RAPPORT D'ACTIVITÉ

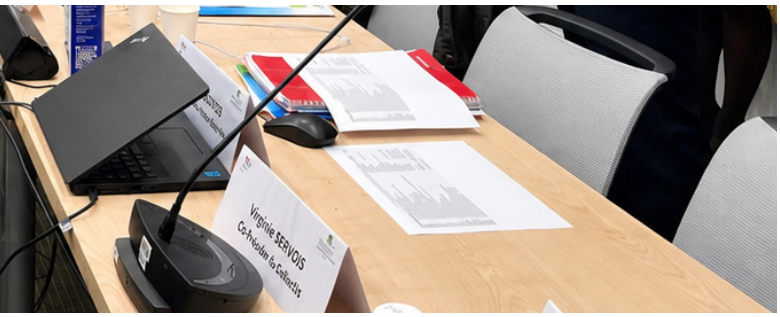
2025



8



SOMMAIRE

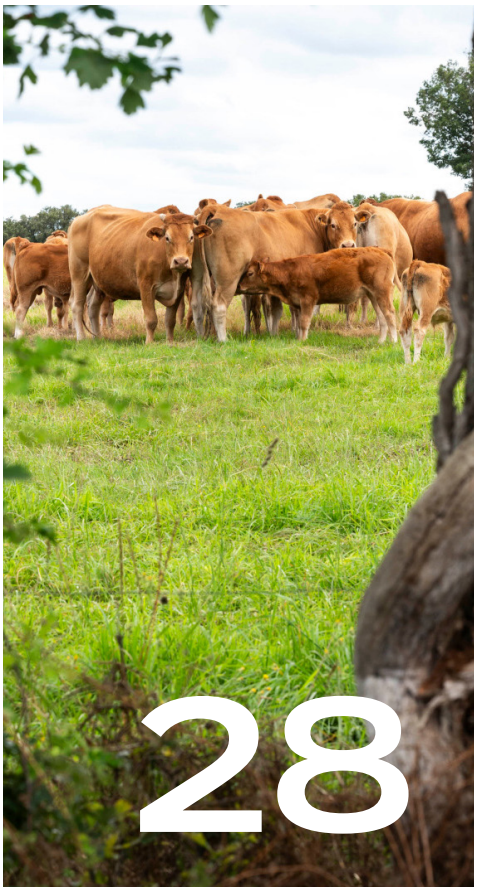




12



20



28



38

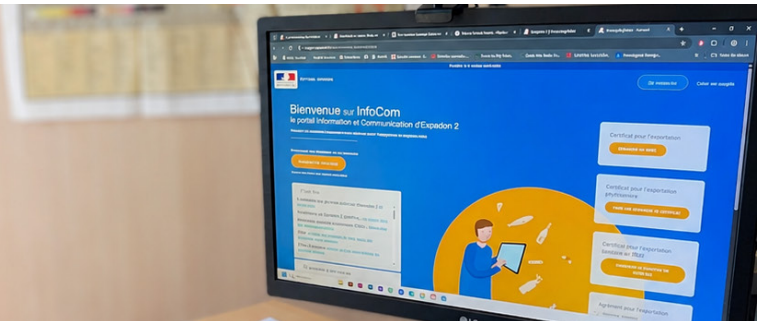


46









4 ÉDITO

6 PARTIE 1. ACCOMPAGNER LES FILIÈRES DANS LES GRANDS ENJEUX

8 La souveraineté alimentaire

12 Accompagner les filières face aux transitions

20 Compétitivité, relever les défis ensemble

28 La gestion des crises économiques liées aux épizooties

36 PARTIE 2. SIMPLIFIER ET MODERNISER, FACILITER LA VIE DES USAGERS

38 Des dispositifs simplifiés

46 La valorisation des données

50 PARTIE 3. LA VIE DES COLLECTIFS

52 Le développement professionnel : une priorité

64 Un ancrage territorial essentiel

72 Notre gouvernance et notre organisation

82 DONNÉES CLÉS 2025

édito









C'est la question à laquelle ce rapport s'attache à répondre. Une conviction s'est affirmée tout au long de cette année : la souveraineté alimentaire exige un accompagnement public solide, lisible et réactif. Dans cette perspective, FranceAgriMer s'est fortement mobilisé aux côtés du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, et des professionnels.

La loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture a été promulguée le 24 mars 2025 par le président de la République et publiée le 25 mars 2025.

Tout au long de l'année, l'Établissement s'est engagé en préparant et structurant les travaux qui ont pu débuter dès la fin de l'année, après leur lancement par la ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire le 8 décembre 2025.

Accompagner les filières dans leurs transitions, dans un environnement géopolitique incertain et face à un changement climatique qui s'accélère, est au cœur de notre mission. À ce titre, le ministère nous a confié le déploiement de plusieurs appels à projets et guichets dédiés à cet objectif essentiel pour notre agriculture.

2025 a aussi été une année d'épreuves pour plusieurs filières, confrontées à des crises sanitaires majeures touchant l'élevage. Dans ces moments critiques, nous avons une nouvelle fois démontré que FranceAgriMer est un acteur incontournable de la gestion des crises, en





QUE RETENIR DE 2025 ?



mobilisant rapidement à la demande de ses ministères de tutelle, des dispositifs de soutien ciblés. Outre les filières d'élevage, c'est également le secteur viticole qui mute profondément et que nous avons accompagné.

Nous avons, dans le même temps, poursuivi une transformation nécessaire et continue : simplifier l'accès aux dispositifs, moderniser nos outils et accélérer la numérisation des procédures. Le développement de nouveaux téléservices en est l'expression concrète. Cette exigence d'amélioration continue répond à une ambition claire et un chantier prioritaire confié par la ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire à l'Établissement : offrir un service plus lisible, plus efficace et plus utile à l'ensemble de nos usagers, en s'appuyant sur un ancrage régional fort. Cela s'est traduit par une feuille de route que nous lui avons présentée et qu'elle a validée, dans un Plan de simplification et d'amélioration du service rendu.

Dans un contexte de contraintes budgétaires accrues et de questionnements sur le rôle des opérateurs de l'État, FranceAgriMer a été sur tous les fronts, au service de ses ministères de tutelle : sa tutelle principale le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, mais également le ministère de la Mer et les ministères de la Santé, des Solidarités et du Travail. Les résultats de 2025 témoignent de l'engagement collectif des équipes de FranceAgriMer, partout sur le territoire, que ce soit au siège, dans nos délégations nationales ou nos services territoriaux au sein des DRAAF. À tous les échelons de notre action, il faut saluer la qualité du partenariat construit avec l'ensemble des acteurs.

2025 a permis d'affirmer ce qui fait notre singularité : être à la fois un opérateur rigoureux, un expert reconnu et un partenaire de confiance des filières agricoles, de la pêche et de l'aquaculture, dans un cadre national et européen.

À toutes et à tous, bonne lecture !

PARTIE

N°1

PARTIE N°1

Accompagner les filières dans les grands enjeux

Face aux défis sanitaires, climatiques et économiques, FranceAgriMer agit comme un outil stratégique pour les filières agricoles.
Entre souveraineté alimentaire, innovation, résilience territoriale et gestion des crises, l'Établissement déploie des solutions concrètes : appels à projets, accompagnement à l'export, ou encore soutien aux éleveurs touchés par les épizooties.
L'enjeu est de sécuriser l'avenir de l'agriculture française, entre performance et durabilité.



La souveraineté alimentaire

Après plusieurs années marquées par des crises majeures - la pandémie de Covid-19, puis la guerre en Ukraine et leurs répercussions - l'enjeu de la souveraineté alimentaire s'est progressivement imposé dans l'agenda politique, conduisant à re-questionner le système alimentaire français.

« DÉFINIE PAR LA LOI D'ORIENTATION DU 24 MARS 2025, LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE S'ENTEND COMME LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DE LA NATION À PRODUIRE, TRANSFORMER ET DISTRIBUER LES PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES NÉCESSAIRES POUR GARANTIR UN ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAINE À L'ENSEMBLE DE LA POPULATION, TOUT EN SOUTENANT LES CAPACITÉS EXPORTATRICES QUI CONTRIBUENT À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE.

LES RÉFÉRENTS DES SEPT GROUPES SECTORIELS

- **Grandes cultures :**
Christoph Büren, président de Vivescia.
- **Fruits et légumes :**
Laurent Grandin, président du comité européen des interprofessions fruits et légumes (ex-président d'Interfel).
- **Viandes blanches :**
Christiane Lambert, présidente de la Fédération des entreprises françaises de charcuterie traiteur (FICT).
- **Ruminants et chevaux :**
Damien Lacombe, ex-président de Sodiaal.
- **Viticulture :**
Bernard Angelras, président de l'Institut français de la vigne et du vin (IFV).
- **Productions végétales spécialisées :**
Arnaud Montebourg, ancien ministre et président de la Compagnie des amandes.
- **Pêche et aquaculture (en s'appuyant sur le Conseil spécialisé de FranceAgriMer) :**
Olivier Le Nezet, président du comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM), Frédéric Toulliou, président de France Filière Pêche, Philippe Le Gal, président du comité national de la conchyliculture (CNC), Michel Berthommier, président du comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture.

FranceAgriMer assure le secrétariat des groupes sectoriels.



Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, au conseil d'orientation permanent de FranceAgriMer, réuni le 12 novembre 2025, sous la présidence de Franck Sander.

Les Conférences de la souveraineté alimentaire

Dans le prolongement de cette loi, Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, a lancé le 8 décembre 2025 les Conférences de la souveraineté alimentaire.

Cette démarche nationale inédite réunit l'ensemble des acteurs du monde agricole et des filières concernées, aux niveaux national et régional. L'objectif est d'élaborer, en partant des prévisions de débouchés, une stratégie nationale de production et de transformation à l'horizon de dix ans.

Les Conférences de la souveraineté alimentaire reposent sur une gouvernance collaborative, organisée à deux niveaux : national et régional. Au niveau national, la ministre Annie Genevard a désigné un coordinateur général, Ludovic Spiers, ancien directeur général d'Agrial, chargé de la cohérence de ces conférences et de la synthèse interfilières.

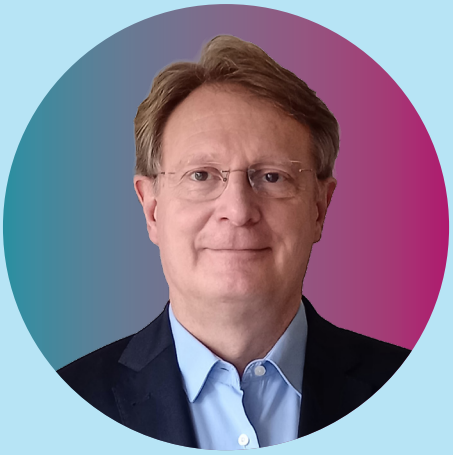
Les sept groupes de travail sectoriels, réunis entre décembre 2025 et février 2026, ont établi des diagnostics et proposé des actions de reconquête de la souveraineté alimentaire en fonction des perspectives des marchés. Les actions prioritaires issues de ces travaux sont en ligne ICI.

Elles s'articulent autour de la définition d'objectifs de production, de transformation et de commercialisation à 10 ans, ainsi que de l'identification des leviers (acteurs économiques, réglementation, financement, recherche et développement, formation…) à mettre en œuvre pour les atteindre.

À partir du printemps 2026, les travaux se poursuivent en région, sous l'égide des préfets et des présidents de région, avec trois objectifs : définir la contribution du territoire régional aux objectifs nationaux, fiabiliser les données établies à l'échelle nationale et identifier des projets sur les territoires susceptibles de contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

INTERVIEW
PARTENAIRES

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



par Bruno Hérault
Chef du Centre d'études et de prospective (CEP)

QUELS SONT LES TROIS GRANDS FACTEURS D'ÉVOLUTION DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE FRANÇAISES ?

La première source de changements est liée à la transformation des consommations alimentaires : baisse des achats de viande bovine et de vin, essor des plats préparés et des produits transformés, diffusion de pratiques alimentaires plus utilitaires, fonctionnelles et nomades. Les consommateurs se tournent de plus en plus vers des produits exotiques, que la France produit peu ou pas, ce qui favorise les importations. La deuxième cause est géopolitique et géoéconomique : le développement rapide de certains pays et la mondialisation des échanges commerciaux ont renforcé certains concurrents très compétitifs, qui fragilisent les positions de la France sur les marchés internationaux. Sixième exportateur mondial en 2025, la France était deuxième en 2000. Son solde commercial agricole et agroalimentaire se dégrade et elle est de plus en plus dépendante des importations pour ses intrants. Enfin, le troisième grand facteur d'évolution est environnemental. La France a déjà enregistré un réchauffement marqué par rapport à l'ère préindustrielle. Il entraînera, dans les prochaines décennies, des sécheresses plus fréquentes, une pression accrue sur la ressource en eau et sur la biodiversité, mais aussi l'apparition de nouvelles maladies végétales et animales. Cela va profondément transformer les conditions de production, avec des déplacements de cultures, des baisses de rendements et des adaptations nécessaires dans toutes les filières.

DANS QUEL CADRE CE TRAVAIL A-T-IL ÉTÉ PRODUIT ET QUEL EN EST L'OBJECTIF ?

Le Centre d'études et de prospective (CEP) est l'une des trois sous-directions du Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère en charge de l'agriculture. Il fonctionne un peu comme un bureau d'études interne ou un centre de ressources au service de l'ensemble du ministère.

À l'été 2025, l'équipe a travaillé à un exercice commandé par le cabinet de la ministre, en amont des conférences de la souveraineté alimentaire. L'objectif était de fournir à tous les groupes sectoriels un diagnostic prospectif, un fond commun de constats objectivés, une analyse tendancielle à 10-15 ans des grandes évolutions du système agricole et alimentaire français. Pour l'essentiel, il s'agit de tendances déjà à l'œuvre. Connaissant les évolutions passées, nous avons prolongé le trait avec le plus de précautions possibles, mais sans formuler de recommandations. Parmi les trajectoires probables identifiées par le CEP, ce sont aux filières elles-mêmes qu'il revient de choisir ce qui paraît souhaitable. À travers cet exercice, il s'agissait de mettre l'anticipation au service de la décision, car si l'horizon est lointain, le besoin d'action est lui immédiat.

METTRE L'ANTICIPATION AU SERVICE DE LA DÉCISION.

FOCUS 1

ALIMENTATION ET SOUVERAINETÉ : L'IMPACT DES MODES DE CONSOMMATION



Si les comportements alimentaires peuvent connaître des inflexions rapides, comme lors de la crise sanitaire du Covid-19 ou de l'épisode récent de forte inflation, ils se caractérisent aussi par des évolutions structurelles sur le long terme. En six décennies, la part de l'alimentation dans le budget des ménages français a fortement diminué, au profit des dépenses contraintes (logement, énergie), pour se stabiliser aux alentours de 20 % depuis la fin des années 1990 (source Insee, Comptes de la Nation).

Depuis les années 1960, la composition de ces dépenses évolue : par exemple, le poids des « services de restauration » est passé de 13 % à un tiers, tandis que les parts de budget consacrées aux viandes, aux légumes, aux huiles et graisses ont diminué, alors que celles allouées aux produits céréaliers, aux produits sucrés ou encore aux plats préparés augmentent. Ces constats trouvent des explications dans des tendances sociétales plus larges : vieillissement de la population, attention croissante portée à la santé et à la nutrition, recherche de services alimentaires et d'exotisme, essor du télétravail et évolution des modes de socialisation, etc.

EN SAVOIR PLUS

Étude sur la consommation hors domicile en France : état des lieux, évolutions du secteur et approvisionnements. Collection Les études, 32 pages, sept. 2025

FOCUS 2

LES ENGRAIS, UN ENJEU STRATÉGIQUE POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET LA SOUVERAINETÉ

La question de la souveraineté alimentaire ne peut s'apprécier en considérant seulement la production, la consommation et les échanges commerciaux de produits agricoles et agroalimentaires. Elle implique aussi de prendre en compte celle des intrants, et notamment des engrais, que nous produisons peu en France.

FranceAgriMer a réalisé une étude dressant un état des lieux du marché des engrais azotés, phosphatés et potassiques afin de mieux comprendre l'organisation et le fonctionnement de ce secteur stratégique pour les grandes cultures, à l'échelle mondiale, européenne et française. Ainsi, dans l'Hexagone, la conjonction de plusieurs facteurs pèse sur la compétitivité des productions, notamment la forte volatilité des marchés des grandes cultures agricoles et le coût des engrais. Trois leviers sont envisagés : produire et utiliser des engrais plus durables, diversifier les sources d'approvisionnement et poursuivre l'amélioration de l'efficience des systèmes agricoles.



EN SAVOIR PLUS

Étude sur le fonctionnement général du marché des engrais minéraux dans la situation spécifique des filières grandes cultures. Collection Les études, 285 pages, octobre 2024

Accompagner les filières face aux transitions

Qu'il s'agisse de répondre aux enjeux climatiques, environnementaux ou économiques, FranceAgriMer mobilise son expertise et ses dispositifs d'intervention pour soutenir l'innovation, sécuriser les activités des acteurs économiques et contribuer à faire émerger des solutions concrètes.

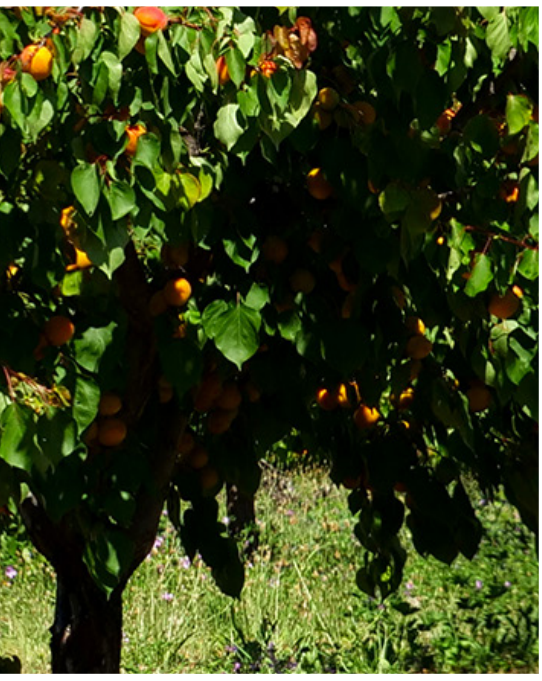






Innover pour protéger les cultures autrement

Dans le cadre du Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA), lancé par le ministère en charge de l'agriculture, FranceAgriMer a ouvert un appel à projets pour réduire la dépendance aux produits phytopharmaceutiques de synthèse. Celui-ci est doté par le ministère d'une enveloppe de 98 M€ en 2024 et de 45 M€ en 2025.





En avril 2026, 26 projets étaient retenus pour un montant d'aides demandées de 122 M€.

Ce bilan est le résultat d'un travail conjoint entre les équipes de FranceAgriMer et la Direction générale de l'alimentation (DGAL), en lien avec les huit filières de production végétale du PARSADA : grandes cultures, semences et plants, vigne, horticulture, fruits et légumes, plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM), cultures ultramarines et agriculture biologique.

Ces appels à projets doivent apporter des solutions concrètes aux besoins exprimés dans les plans de filière Écophyto, en associant le monde de la recherche et l'amont agricole. Ce dispositif reste ouvert en 2026 à de nouveaux projets.

INTERVIEW
PARTENAIRES

QUEL EST LE RÔLE DE LA DGAL DANS LE PARSADA ?

LOÏC AGNÈS : Le PARSADA est né en 2023 d'une volonté d'anticiper les retraits potentiels de substances actives au niveau européen, plutôt que de les subir, et donc de développer les alternatives aux produits phytopharmaceutiques contenant ces substances. La DGAL y joue un rôle central : par son rôle de pilote de la réglementation des produits phytopharmaceutiques et sa participation aux discussions européennes, et par son rôle moteur en matière d'accompagnement des transitions agricoles, notamment par la stratégie Ecophyto 2030. Ainsi, la DGAL pilote un processus en plusieurs étapes : élaboration de plans d'action avec les filières, validés par des comités interfilières présidés par la ministre, appels à manifestation d'intérêt pour recueillir des projets en recherche, développement et transfert, puis instruction des projets par la DGAL et un comité scientifique et technique, avant dépôt final à FranceAgriMer. Une gouvernance spécifique a été mise en place : huit task forces filières (pilotées par la DGAL, avec interprofessions et instituts techniques), un comité scientifique et technique indépendant, et un comité des financeurs (experts du ministère). Tout projet doit obtenir l'avis favorable de ces trois instances avant que la décision de financement soit prise par la directrice générale.

COMMENT S'ARTICULE LE PARTENARIAT AVEC FRANCEAGRIMER ?

De manière assez efficace, nous avons pris le meilleur des deux structures. FranceAgriMer gère l'aspect administratif, juridique et financier des appels à projets (outils informatiques, conventions, gestion de grands volumes financiers). La DGAL assure l'instruction technique, la gestion de la comitologie et valide la sélection du projet. Cette répartition des rôles a rapproché nos deux structures, favorisant des échanges réguliers et une résolution conjointe des difficultés.

QUEL BILAN D'ÉTAPE ET QUELLES PERSPECTIVES POUR LE PARSADA ?

Le PARSADA, ce n'est pas simplement financer des projets. L'objectif est de faire émerger des alternatives concrètes qui répondent aux besoins des filières, des solutions directement utilisables dans les cours de ferme. Les résultats des projets doivent être ambitieux et déployés. Ainsi, le ministère en charge de l'agriculture participe à chaque comité de pilotage des projets. Tout l'écosystème s'est mis en mouvement, et nous souhaitons que le PARSADA porte ses fruits de façon pérenne.

> **NOUS SOUHAITONS QUE LE PARSADA PORTE SES FRUITS DE FAÇON PÉRENNE.**

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



par Loïc Agnès

Chef du service du pilotage de la performance sanitaire et de l'international, Direction générale de l'alimentation (DGAL)



par Cécile Le Doaré
Directrice générale
d'UNILET, l'interprofession française
des légumes en conserve et surgelés

LE PARSADA PROUVE QUE L'ON PEUT CONCILIER TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE, COMPÉTITIVITÉ ET SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE.

EN QUOI LE PARSADA REPRÉSENTE-T-IL UNE MÉTHODOLOGIE INNOVANTE ?

CÉCILE LE DOARÉ : Avec le retrait potentiel de nombreuses substances actives et les effets du changement climatique, nos productions font face à un défi sans précédent. Si le PARSADA a apporté des moyens conséquents pour financer la recherche agronomique, c'est surtout la méthode qui a profondément changé. Fini les silos entre science fondamentale, recherche appliquée et transfert : ce plan a mis en mouvement l'ensemble des acteurs dans une dynamique collaborative inédite, en partant des priorités définies par les professionnels pour co-construire avec l'État des plans d'action partagés. Comme le transfert s'organise au fil de l'eau, les agriculteurs anticipent l'évolution de leurs pratiques bien avant la fin des projets.

QUEL RÔLE JOUE LA CELLULE D'ANIMATION FRUITS ET LÉGUMES TRANSFORMÉS ?

Présentée au conseil spécialisé fruits et légumes de FranceAgriMer en mai 2025, copilotée par UNILET et les organisations techniques de nos filières, cette cellule est la cheffe d'orchestre du dispositif. Elle coordonne les porteurs de projet, fait émerger des consortiums mêlant recherche fondamentale, recherche appliquée et acteurs privés, et permet le travail inter-filières autour des priorités communes.

QUELS PROJETS PORTE UNILET DANS LE CADRE DU PARSADA ?

UNILET pilote deux consortiums, dédiés à la gestion des lépidoptères et au désherbage alternatif, et participe à six autres consortiums de recherche. Par leur ambition scientifique et leur exigence opérationnelle, ces projets illustrent ce que doit être une politique de recherche agronomique moderne : co-construite avec les filières, pragmatique et résolument tournée vers le transfert de solutions. Une dynamique qu'il nous faut désormais inscrire dans la durée, car la fragilisation de nos cultures, elle, ne nous accordera aucun répit.

INTERVIEW

Adapter l'agriculture méditerranéenne au changement climatique

Lancé en juillet 2024, le Plan agriculture Méditerranée (PAM) a pour objectif de rendre plus résiliente l'agriculture méditerranéenne et de soutenir les transformations profondes qui se profilent dans les cinq régions les plus exposées aux risques climatiques : Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse (18 départements concernés). Ce plan prévoit la mise en œuvre de démarches territoriales labellisées « aires agricoles de résilience climatique » (AARC) par les Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) concernées.

DES AIRES AGRICOLES DE RÉSILIENCE CLIMATIQUE

- Cette labellisation doit permettre de faire émerger des projets de structuration et de transformation de filières visant l'adaptation et/ou l'atténuation au changement climatique. L'objectif est de chercher de la valeur ajoutée et de favoriser une logique de diversification.

- Un appel à projets spécifique PAM a été mis en place par FranceAgriMer afin de financer les dépenses matérielles et/ou immatérielles permettant aux filières de s'engager dans un processus de transformation. À la suite de la tenue des comités de sélection régionaux, présidés par les préfets de régions, 28 dossiers ont été sélectionnés pour un montant de 16 M€ d'aides demandées.



DRAAF OCCITANIE

par Nicolas Jeanjean

Directeur régional adjoint DRAAF Occitanie *



SERVICES TERRITORIAUX

par Luc Fruitet

Chef adjoint, service territorial FranceAgriMer (DRAAF Occitanie)

* Depuis février 2026, Nicolas Jeanjean est adjoint au chef du Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire.

LES ACTEURS LOCAUX SE SONT FORTEMENT MOBILISÉS.

COMMENT A ÉTÉ PERÇU CET APPEL À PROJETS SUR LE TERRAIN ?

NICOLAS JEANJEAN : Les effets du changement climatique sur les productions agricoles sont tangibles dans une large part de la région Occitanie. Le déploiement du Plan agriculture Méditerranée (PAM) correspond à une attente forte, exprimée par les organisations professionnelles agricoles. Le préfet de région et la DRAAF ont largement communiqué sur le lancement du PAM dès septembre 2024, en associant les autres services déconcentrés de l'État (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), Directions départementales des territoires (DDT)) et leurs partenaires (agences de l'eau, Ademe, INRAE, chambre régionale d'agriculture). Les acteurs locaux se sont fortement mobilisés car il existe un réel besoin de soutien au développement de productions et de filières adaptées à l'évolution du climat dans ces territoires.

QUEL EST LE RÉSULTAT DE CETTE MOBILISATION ?

Sur les 13 départements que compte la région, 8 sont directement ciblés par le plan. Avec 28 aires agricoles de résilience climatique (AARC) labellisées (en deux vagues) et 18 projets lauréats de l'appel à projets « structuration de filières – PAM » en 2025, l'Occitanie se place sur la première marche du podium des régions bénéficiaires de ce dispositif. Dans un contexte de tensions croissantes sur la ressource en eau disponible, l'objectif est de faire émerger des filières plus résilientes, en aidant la diversification des productions et l'évolution des pratiques agricoles.

QUELLE A ÉTÉ L'ARTICULATION AVEC LES ÉQUIPES DU SIÈGE ?

LUC FRUITET : Ce dispositif est une première dans la mise en œuvre, mais aussi dans la gestion, en interaction permanente avec les équipes du siège. Des réunions hebdomadaires avec les collègues de l'unité Entreprises et filières ont permis d'ajuster les procédures et de préciser les points nécessaires à l'instruction de ce dispositif inédit. De plus, le ministère en charge de l'agriculture a mis en place une « task force PAM », avec une réunion mensuelle afin de faire un point stratégique sur le dispositif, son avancée et les éventuelles difficultés. Cette organisation a permis de conventionner un maximum de dossiers avant la fin de l'année 2025 et de finaliser le conventionnement des dossiers restants dès le début de l'année 2026.

CE DISPOSITIF EST UNE PREMIÈRE, NOUS AVONS ADAPTÉ NOTRE ORGANISATION.

COMMENT AVEZ-VOUS DÉPLOYÉ CE NOUVEL APPEL À PROJETS ?

Les services territoriaux se sont immédiatement et fortement impliqués, en particulier en Occitanie, où une vingtaine de projets ont été retenus. Avec le service régional de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la DRAAF, nous avons constitué une équipe projet et recruté une personne avec une mission précise : assurer une coordination fluide de ces dossiers. 7 agents expérimentés ont été pleinement mobilisés sur l'instruction de ce dispositif où les enjeux sont importants et les délais extrêmement contraints.

INTERVIEW

Partager les savoir-faire forestiers
Le jumelage France-Maroc

Les jumelages européens sont basés sur des échanges entre pairs et aident à renforcer des compétences. Le jumelage au Maroc « Appui au renforcement des capacités de l'Agence nationale des eaux et forêts (ANEF) » bénéficie au Maroc mais aussi à la France qui, grâce à la vision marocaine, peut appréhender ses forêts différemment, notamment dans cette période de transitions écologiques et de changement climatique. Le jumelage est un outil de coopération institutionnelle financé par l'Union européenne (UE). Il se caractérise par un partenariat entre administrations publiques des pays de l'UE et du pays bénéficiaire. Les agents mobilisés partagent leur expérience et leur vision d'une même problématique, afin de renforcer les capacités des administrations impliquées.



par Yves Louis
Conseiller résident de jumelage (CRJ)

> LES ÉCHANGES ENTRE PAIRS RENFORCENT LES COMPÉTENCES.

QUELLE EST VOTRE MISSION ?

Le conseiller résident assure l'organisation concrète de cette coopération, avec l'appui de la Mission des affaires européennes et internationales (MAEI) et sous le pilotage du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER). Hébergé au sein de l'ANEF, je suis l'interlocuteur quotidien des différents partenaires. La France, l'Espagne et l'Italie sont les trois pays qui constituent le consortium d'États membres de l'Union européenne mettant en œuvre ce jumelage.

QUELS SONT LES ENJEUX DE CE JUMELAGE POUR LE MAROC ?

Pour le Royaume du Maroc, l'enjeu premier est de renforcer la capacité d'action de l'ANEF et, par conséquent, sa crédibilité face à ses administrations de tutelle, ses partenaires et, plus largement, la société marocaine. Près de 20 % de la population marocaine (7 millions d'habitants) réside en forêt. Le jumelage apporte un appui à l'organisation financière, à l'organisation interne, à la communication et un transfert technique.

QUEL PEUT ÊTRE L'APPUI POUR LES FORÊTS FRANÇAISES DANS LEUR TRANSITION CLIMATIQUE ?

Le Maroc subit les effets du changement climatique plus précocement que nous.
Le jumelage pose les bases d'un réseau de gestionnaires forestiers et de partenariats de long terme, permettant ainsi d'anticiper et de renforcer la capacité d'adaptation de nos forêts (partage de semences, suivi des parasites, etc.).

INTERVIEW

Protéger les cétacés et accompagner la filière pêche

Arrêt de la pêche dans le golfe de Gascogne

Afin de protéger certaines espèces de cétacés (dauphins, marsouins) des risques de capture accidentelle, une mesure de fermeture de certaines activités de pêche a été reconduite pour la deuxième année consécutive dans les eaux françaises du golfe de Gascogne.
Les navires de plus de 8 mètres utilisant l'un des engins de pêche considérés comme à risque pour les cétacés ont été interdits de pêche du 22 janvier au 20 février 2025. Une indemnisation par l'État (ministère chargé de la Mer) des entreprises de pêche et de mareyage impactées a été mise en œuvre par FranceAgriMer.



par Jean Chibon
Délégué filières pêche et aquaculture, FranceAgriMer

UN SOUTIEN CIBLÉ POUR LES NAVIRES ET LES MAREYEURS.

QUEL EST L'IMPACT ÉCONOMIQUE DE CETTE MESURE SUR UN TERRITOIRE ?

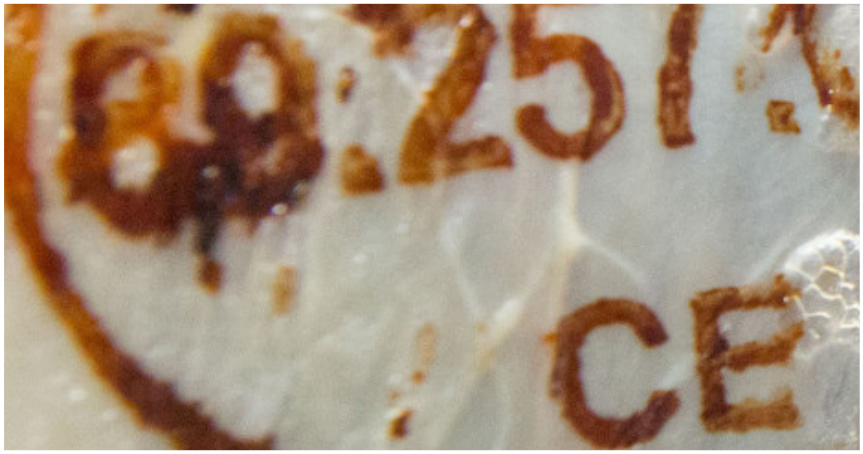
Du fait de son étendue, de la pointe sud de la Bretagne à la frontière espagnole, l'impact de la mesure peut être aisément envisagé. Les navires de pêche qui évoluent à partir des ports de ce littoral fournissent dans les criées près de la moitié de la pêche française annuelle. Pendant les 30 jours que dure la fermeture, l'activité est notoirement réduite, puisqu'elle est limitée aux seuls navires pour lesquels la pêche reste autorisée. En aval direct de la pêche, notamment dans les halles à marée, les entreprises de mareyage, le commerce, la première transformation et le transport, l'arrêt des navires entraîne une diminution du volume d'affaires qui appelle des réorganisations et des adaptations dans les entreprises.

QUELLES SONT LES ENTREPRISES LES PLUS AFFECTÉES ?

S'agissant d'une mesure (arrêt spatio-temporel des activités de pêche) consécutive à une décision du Conseil d'État, le ministère chargé de la Mer (DGAMPA) a mis en place deux mesures d'aide compensatoire : l'une concernant les navires de pêche arrêtés, l'autre les entreprises de mareyage les plus impactées dans leur activité. En 2025, deuxième année du dispositif, 271 navires auront été indemnisés pour un total de 17,1 M€, et 39 entreprises de mareyage pour un total de 2,62 M€. Une attention toute particulière a été apportée afin que ces aides parviennent à leurs bénéficiaires dans des délais très resserrés.

Compétitivité, relever les défis ensemble

En 2025, FranceAgriMer a déployé une grande diversité de dispositifs d'intervention : de la modernisation des abattoirs aux programmes opérationnels de la filière fruits et légumes, en passant par la gestion du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et l'accompagnement des filières à l'export. L'Établissement a conjugué réactivité, expertise technique et rigueur administrative. L'enjeu ? Répondre aux défis économiques, environnementaux et réglementaires auxquels font face les acteurs dans la conduite de leur entreprise.





Le plan France Relance

Au lendemain de la crise Covid-19, le plan de relance est mis en œuvre avec un double objectif : amorcer une relance économique et soutenir la transition écologique en France. Le secteur agricole, au cœur de ces enjeux, a bénéficié d'un ensemble de dispositifs, parmi lesquels, le plan de modernisation des abattoirs.



Les abattoirs se modernisent

En 2020, le plan de relance a ouvert une mesure spécifique pour moderniser les abattoirs français.

Ses objectifs ? Renforcer la compétitivité des outils d'abattage, limiter l'impact des crises sanitaires et répondre aux attentes croissantes en matière de bien-être animal et environnemental.

Les services territoriaux ont assuré la sélection et l'instruction des dossiers sous la supervision du siège. Cette organisation spécifique a été mise en place en raison de la forte hausse d'activité générée par le plan France Relance.

AU TOTAL

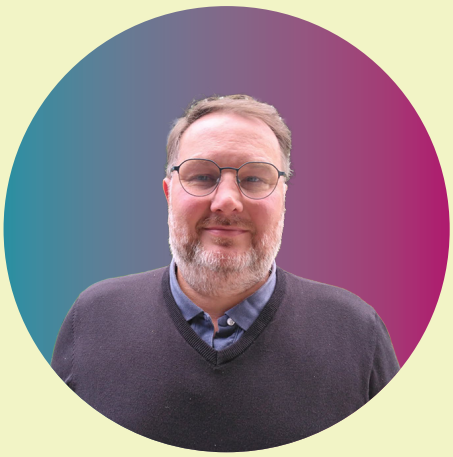
- **181 dossiers** ont été retenus pour une enveloppe de **115 millions** d'euros, avec des réalisations étalées entre début 2021 et juin 2025.
- Au 31 décembre 2025, **75 % des dossiers de solde** étaient réglés, soit plus de **14 M€ versés** sur l'année.





INTERVIEW
PARTENAIRES

« CE DISPOSITIF EST ARRIVÉ AU BON MOMENT POUR NOTRE ABATTOIR.



par Ludovic Logerais
Directeur de site de la Société d'abattage de la Bressandière (SAB) à Parthenay (Deux-Sèvres)

POURQUOI AVOIR RÉPONDU À CET APPEL À PROJETS ?

Après dix ans d'existence, il nous fallait investir pour rester compétitifs et intégrer de nouvelles pratiques ou technologies, afin de mieux répondre aux attentes de nos usagers et de leurs clients. L'appel à projets du plan de relance couvrait précisément nos besoins, avec une palette de soutiens à la fois large et ciblée. Le taux d'aide de 40 % nous a convaincus de candidater.

QUELS AMÉNAGEMENTS AVEZ-VOUS RÉALISÉS ?

Notre projet s'articulait autour de trois enjeux majeurs : réduire la consommation d'énergie, renforcer le bien-être animal et améliorer les conditions de travail des opérateurs. Sur le plan énergétique, l'installation d'un nouveau groupe froid sans gaz à effet de serre s'est avérée pertinente, avec une baisse significative de 25 % de notre consommation. Pour le bien-être animal, les préconisations de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) ont guidé notre réflexion et nos choix. Nous avons fermé les quais de déchargement et remplacé le piège d'abattage par un système plus modulable et silencieux. La contention des animaux est optimisée pour tous les gabarits, des veaux aux gros bovins, ce qui facilite l'étourdissement et réduit le stress des animaux. Enfin, des aménagements sur la chaîne d'abattage et le traitement du cinquième quartier ont complété la modernisation du site, avec un double bénéfice : alléger la pénibilité du travail pour les équipes tout en améliorant la qualité des produits.

INTERVIEW

GARANTIR UN TRAITEMENT HARMONISÉ DES DOSSIERS.

SERVICES TERRITORIAUX



par Hervé Léger

Adjoint à la cheffe du service territorial FranceAgriMer, DRAAF Nouvelle-Aquitaine

COMMENT AVEZ-VOUS PILOTÉ CE DISPOSITIF ?

Après avoir rapidement et largement communiqué sur le lancement de l'appel à projets, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Nouvelle-Aquitaine s'est appuyée sur un comité interne de sélection, piloté par le service territorial de FranceAgriMer.
Sa mission : évaluer les projets au fil de l'eau, après avoir recueilli l'avis des Directions départementales de la protection des populations (DDPP) concernées et consulté les autres financeurs potentiels.

QUELS ONT ÉTÉ VOS ÉCHANGES AVEC LES PORTEURS DE PROJET ?

La DRAAF est l'interlocuteur de proximité des porteurs de projets. Cependant, nous échangeons régulièrement avec eux pour mesurer l'avancement des travaux et identifier les difficultés de réalisation. Notre rôle est également de les sensibiliser à l'importance du respect des dates conventionnées et des délais ou des modalités de mise en place d'un avenant. Par ailleurs, un accompagnement à distance pour la constitution des demandes de paiement a permis de faciliter leur instruction.

COMMENT AVEZ-VOUS ARTICULÉ L'INSTRUCTION DES DOSSIERS AVEC LE SIÈGE DE FRANCEAGRIMER ?

Deux objectifs ont guidé et rythmé nos échanges : rendre compte régulièrement et partager une lecture commune des décisions. En effet, pour chaque dossier, il a fallu concilier le regard administratif du siège avec l'analyse plus technique de la DRAAF. Dans un premier temps, nous avons informé le siège de l'avancement des comités de sélection pour assurer le suivi de l'engagement de l'enveloppe régionale. La phase de traitement des demandes de paiement a ensuite donné lieu à des échanges réguliers, afin de garantir une analyse et un traitement harmonisés de l'ensemble des dossiers.

TROIS DISPOSITIFS DU PLAN FRANCE RELANCE ÉVALUÉS

Lancé en 2020, le plan de relance visait à soutenir la reprise économique post-COVID-19 tout en accompagnant la transition écologique. L'évaluation porte sur des dispositifs dotés de 420 M€, ciblant l'achat d'agroéquipements pour développer les protéines végétales, réduire les intrants et renforcer la résilience face aux aléas climatiques.

FranceAgriMer a réalisé une évaluation qualitative de ces mesures afin d'examiner leur efficacité, l'efficience des moyens utilisés, leur pertinence au regard des besoins des bénéficiaires et des objectifs du plan de relance ainsi que leur cohérence par rapport aux autres politiques publiques agricoles.
Les conclusions ont permis de formuler différentes recommandations si d'éventuels dispositifs avec des objectifs similaires étaient mis en place.

EN SAVOIR PLUS

Évaluation de trois dispositifs d'aide à l'investissement dans les agroéquipements dans le cadre du plan de relance-Synthèse.
Collection Les études,
11 pages, mars 2026

La filière des fruits et légumes se consolide

Les programmes opérationnels (PO) sont des projets stratégiques collectifs portés par des organisations de producteurs (OP) qui s'engagent à les mettre en œuvre sur plusieurs années. Ils s'adressent à l'ensemble d'une filière, ce qui encourage la structuration de secteurs agricoles.

REGROUPER L'OFFRE, ASSURER DES DÉBOUCHÉS.



Dans le secteur des fruits et légumes, FranceAgriMer a agréé les programmes opérationnels déposés par les OP. D'une durée de trois à sept ans, ces programmes déclinent, par année, un ensemble prévisionnel de mesures permettant d'accompagner les OP ou leurs producteurs adhérents.

Chaque année, les actions et dépenses donnent lieu au paiement de l'aide européenne aux fonds opérationnels.

Pour les actions menées au cours de l'année 2024, les aides ont été versées en grande majorité dans le cadre de l'exercice du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) 2025, soit jusqu'au 15 octobre 2025. Ce sont 161 OP qui ont bénéficié d'un montant d'aides total de 145,3 M€.

Entre 2023 et 2025, la valeur de la production commercialisée progresse, entraînant une hausse régulière des aides : une augmentation de 4 % au 15 octobre 2025 par rapport à l'année précédente.

INTERVIEW
PARTENAIRES



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



par Clélia Granozio

Cheffe du bureau Fruits et légumes, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE)

POURQUOI LES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS SONT-ILS SI PERTINENTS POUR LA FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES ?

La filière fruits et légumes a des spécificités : production et consommation très dépendantes des aléas, produits ultra frais qui se stockent relativement peu et offre très éclatée. Face à ces contraintes, la structuration en organisations de producteurs (OP) est une nécessité : elles regroupent l'offre, mutualisent les moyens, trouvent les marchés et les meilleurs prix, et assurent des débouchés dans des temps très courts. Les programmes opérationnels (PO) sont un outil financier pérenne, réservé à ces OP, qui leur apporte une vraie sécurisation et dont l'efficacité a été démontrée.

QUELS ONT ÉTÉ LES TRAVAUX MENÉS EN 2025 ?

En 2025, trois propositions d'évolutions réglementaires européennes ont nécessité que la DGPE élabore des positions françaises, en lien avec FranceAgriMer et les représentants des OP. En parallèle, nous avons travaillé pour rendre plus opérationnelle la mesure « fonds de mutualisation » qui ne permettait pas, en pratique, de soutenir cet outil de gestion des risques - qui permet aux OP de constituer des réserves pour faire face aux aléas de marché. La modification de la décision du directeur général de FranceAgriMer encadrant les programmes opérationnels a permis de préciser les conditions d'accès et de garantir la bonne articulation avec les autres dispositifs de gestion des risques.

COMMENT LA DGPE, FRANCEAGRIMER ET LES PROFESSIONNELS TRAVAILLENT ENSEMBLE ?

La concertation s'appuie sur un groupe de travail dédié aux PO, qui émane du conseil spécialisé de FranceAgriMer. Il se réunit en amont de chaque conseil pour étudier les évolutions réglementaires. En 2025, nous avons également formalisé notre mode de fonctionnement. Une fiche standardisée permet désormais aux OP de soumettre leurs demandes de modification de façon cadrée et étayée, ce qui facilite le suivi et améliore la qualité des échanges. Des points hebdomadaires ont été instaurés entre FranceAgriMer et la DGPE pour assurer une transparence de l'information et une compréhension partagée des enjeux, tant stratégiques qu'opérationnels.



Le conseil spécialisé pêche et aquaculture a accueilli Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, lors de sa séance du 9 septembre 2025.

Pêche et aquaculture : la gestion des fonds européens est optimisée

FranceAgriMer intervient au profit des secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans le cadre du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA).
En tant qu'organisme intermédiaire, l'Établissement exerce différentes missions qui lui sont déléguées par le ministère chargé de la mer.
Il gère une vingtaine de mesures du FEAMPA, au niveau national ou régional (aquaculture pour les régions continentales), pour une enveloppe prévisionnelle d'aides de 330 M€ (FEAMPA et contrepartie nationale) sur la programmation 2021-2027.
En 2025, ce sont 79 projets qui ont bénéficié des aides du FEAMPA pour un montant total de 49,3 M€, dont 39,8 M€ d'aide européenne et 9,5 M€ de contrepartie nationale.

Un plan d'actions et des effectifs renforcés

L'enjeu de l'année 2025 portait sur la cible de dégagement d'office assignée à FranceAgriMer, dont le non-respect pouvait entraîner une révision à la baisse d'une partie des crédits programmés au niveau français.

- Dès avril 2025, un plan d'actions a été lancé pour atteindre une cible de 41,4 M€ (hors contrepartie nationale), en renforçant les effectifs dédiés au FEAMPA pour le traitement des dossiers.

- Les paiements cumulés depuis 2023 et déclarés à la Commission européenne fin 2025 s'établissent à 45,4 M€, dépassant ainsi la cible fixée.

Au-delà des paiements, le plan d'actions a également permis d'optimiser l'instruction des demandes de subventions et d'engager de nouveaux projets, contribuant à anticiper l'atteinte de la cible de dégagement d'office assignée pour 2026.



En février 2026, les travaux du conseil spécialisé pêche et aquaculture se sont déroulés en présence de Catherine Chabaud, ministre de la Mer et de la Pêche, aux côtés de José Jouanneau, président du conseil, et d'Éric Banel, Directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture.



▶ Au Salon international de l'agriculture 2025, Martin Gutton, Directeur général de FranceAgriMer, ouvre la conférence « Exporter aux États-Unis sous l'administration Trump II ».
▶ De gauche à droite : Jean-Paul Torris, président du pôle agri-agro du MEDEF international ; Nicolas Ozanam, Directeur général de la Fédération des exportateurs de vins et spiritueux de France (FEVS) ; Christian Ligeard, conseiller aux affaires agricoles à l'Ambassade de France à Washington.

L'appui aux filières à l'international

FranceAgriMer accompagne l'internationalisation des filières agricoles et agroalimentaires en conduisant des actions destinées à valoriser l'offre française et à faciliter l'accès aux marchés internationaux. La Mission des affaires européennes et internationales (MAEI) anime la Commission thématique interfilières « agricole et agro-alimentaire internationale » (CTI internationale), qui concentre ses actions sur 15 pays cibles représentant d'importants débouchés pour les exportations françaises.

> L'INFORMATION EST UN APPUI ET UNE BOUSSOLE POUR CONQUÉRIR DE NOUVEAUX MARCHÉS.

Chine et États-Unis : deux marchés majeurs

Pour aider les exportateurs à naviguer dans ces environnements complexes, des conférences sont organisées, notamment à l'occasion du Salon international de l'agriculture, qui permettent de créer des synergies et d'assurer une veille stratégique sur les évolutions réglementaires, les tendances de consommation et les opportunités commerciales.

- En 2025, des conférences consacrées à la Chine et aux États-Unis ont ainsi aidé les exportateurs français à mieux appréhender les conditions d'accès à ces marchés, les circuits de distribution et les nouvelles attentes des consommateurs.

- Les États-Unis, premier importateur mondial et sixième client de la France en 2024, et la Chine, deuxième importateur mondial et huitième client de la France pour les produits agricoles et agroalimentaires, demeurent des marchés clés malgré des tensions commerciales récurrentes.

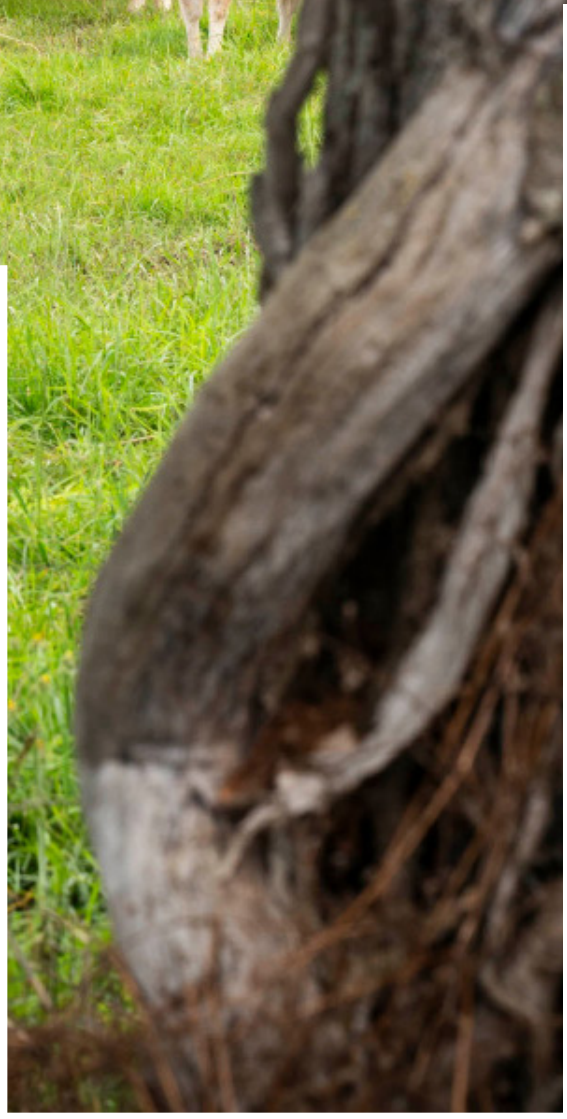


▶ Charles Martins-Ferreira, le conseiller agricole adjoint à l'Ambassade de France à Washington.



La gestion des crises économiques liées aux épizooties





En France, la gestion des épizooties repose sur une coordination efficace entre les acteurs publics : au ministère chargé de l'agriculture, la Direction générale de l'alimentation (DGAL) pilote la réponse sanitaire, et la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) s'appuie sur FranceAgriMer pour limiter l'impact économique sur les filières agricoles. La réactivité des autorités, tant dans la prise de décision que dans le déploiement des aides, s'avère cruciale pour préserver la confiance des partenaires commerciaux et maintenir la stabilité des échanges. Cette approche vise non seulement à indemniser les éleveurs touchés, mais aussi à informer et rassurer l'ensemble des professionnels, garantissant ainsi la résilience des secteurs concernés. L'enjeu dépasse le cadre national : il s'agit de protéger la réputation sanitaire de la France à l'international, condition essentielle pour la pérennité des relations commerciales.

INTERVIEW

La fièvre catarrhale ovine

L'année 2024 a été marquée par une recrudescence de la fièvre catarrhale ovine (FCO), affectant bovins, ovins et caprins. Face à la circulation accrue des sérotypes 3 et 8, le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire a confié à FranceAgriMer le déploiement d'une aide de crise de 75 M€, destinée à compenser les pertes et surmortalités constatées dans les foyers confirmés entre le printemps et la fin de l'année 2024. Annoncée en octobre par le Premier ministre, cette aide s'est déployée en deux temps. Des avances ont d'abord été versées avant la fin 2024 pour soulager les trésoreries les plus fragilisées. Le téléservice de FranceAgriMer a ensuite été ouvert du 30 janvier au 14 février 2025 pour permettre le dépôt des demandes de solde et des dossiers restants. Les services instructeurs des DDT ont traité les premiers dossiers dans des délais records : les premiers éleveurs ont été indemnisés moins d'une semaine après la fermeture du dispositif. Fin 2025, 8 612 dossiers avaient été soldés, pour près de 64,5 M€ versés.



par Raphaëlle Malot

Cheffe de l'unité Gestion des crises agricoles, FranceAgriMer



par Guilhem Brun

Directeur départemental des territoires (DDT) du Puy-de-Dôme

DANS UN CONTEXTE D'URGENCE, LA SIMPLIFICATION A-T-ELLE ÉTÉ MISE DE CÔTÉ ?

RAPHAËLLE MALOT : Au contraire, elle a guidé la conception du dispositif. En réponse aux attentes des organisations professionnelles, FranceAgriMer a appliqué le principe du « dites-le-nous une fois » : le nombre de justificatifs demandés aux éleveurs a été réduit au minimum, l'instruction reposant principalement sur le croisement de données publiques mises à disposition par la DGAL.

LES DÉLAIS D'INSTRUCTION ET DE PAIEMENT ONT PARFOIS ÉTÉ JUGÉS TROP LONGS. COMMENT L'EXPLIQUEZ-VOUS ?

GUILHEM BRUN : En situation de crise, les délais sont toujours ressentis comme trop longs - c'est une réalité qu'il faut rappeler. Pour autant, au regard du volume de dossiers traités et de la diversité des cas particuliers examinés - espèces, périodes, situations atypiques -, la mise en œuvre a été rapide et efficace. Une instruction minimale reste nécessaire pour garantir un bon usage des crédits publics. Au final, il ne s'est écoulé que quelques mois au maximum entre le dépôt d'une demande et le virement sur le compte de l'éleveur.

RAPHAËLLE MALOT : Les délais de paiement sont un indicateur que nous cherchons constamment à réduire. Sur ce dispositif, les premiers dossiers ont été réglés en moins de quinze jours - un délai exceptionnellement court. Pour une grande partie des dossiers, cependant, la multiplicité des cas particuliers et les contraintes liées au croisement de données ont allongé les délais. Pour y répondre, une assistance téléphonique Docaposte pour les bénéficiaires a été déployée dès mars, et un système de priorisation a été mis en place pour les éleveurs en situation économique difficile.

SI C'ÉTAIT À REFAIRE, QUE CHANGERIEZ-VOUS ?

GUILHEM BRUN : Pour aller plus loin dans la rapidité, il faudrait davantage de forfaits, de seuils et de plafonds globaux à l'échelle de l'exploitation. Cela permettrait de gagner en efficacité tout en évitant l'écueil des cas particuliers complexes et chronophages.

RAPHAËLLE MALOT : Deux axes se sont imposés : automatiser le paiement des dossiers pour lesquels le croisement de données a bien fonctionné, et rouvrir le dépôt pour ceux où il a montré ses limites, afin de pouvoir recueillir les justificatifs manquants et finaliser leur instruction.

INTERVIEW
PARTENAIRES



par Michèle Boudoin

Éleveuse ovine dans le Puy-de-Dôme, présidente de la Fédération nationale ovine (FNO)

Michèle Boudoin a perdu 95 animaux, principalement des brebis lors de l'épizootie. Dès l'ouverture du dispositif, le 31 janvier, elle a déposé sa demande, et elle a été indemnisée en moins d'un mois. Une rapidité qu'elle salue, tout comme la souplesse du dispositif. Sur son exploitation, les données transmises concordaient avec celles de l'équarrissage, accélérant ainsi l'instruction de son dossier.

Pour autant, elle n'oublie pas les difficultés rencontrées par d'autres éleveurs : animaux non retrouvés, cas de prédation, passages tardifs de l'équarrissage, ou encore pièces justificatives manquantes.

UN DISPOSITIF RAPIDE, MAIS QUI DOIT RESTER HUMAIN.

Si un dossier démarre mal, les blocages s'accumulent vite, observe Michèle Boudoin, soulignant le lourd impact psychologique de ces crises.
Elle plaide pour *« un accompagnement de terrain renforcé avec un numéro vert plus accessible, un meilleur suivi des dossiers bloqués, et surtout, accorder davantage de confiance aux éleveurs.*
Le dispositif a été rapide et efficace, mais il doit garder son humanité. Les éleveurs ne sont pas des fraudeurs. Ils traversent des situations extrêmement difficiles. »

INTERVIEW

Les impacts de la dermatose nodulaire contagieuse sur les contrôles et les cotations

Le premier foyer de dermatose nodulaire contagieuse (DNC) chez les bovins a été détecté en Savoie en juin 2025.
En quelques semaines, la maladie s'est propagée dans plusieurs régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Occitanie.
Sa diffusion a eu de lourdes répercussions sur l'activité d'élevage et le commerce d'animaux, perturbant notamment la fixation des cotations pour les bovins maigres et les petits veaux.
Face à cette crise, la coordination entre les agents des services territoriaux et les équipes de la direction Marchés, études et prospective (DMEP) au siège a une fois de plus fait ses preuves et permis de s'adapter face à cette crise.
Une réunion du conseil spécialisé Ruminants du 22 octobre 2025 a permis d'informer les professionnels sur les mesures adoptées par la direction de FranceAgriMer pour soutenir la filière.





par Guillaume Abry

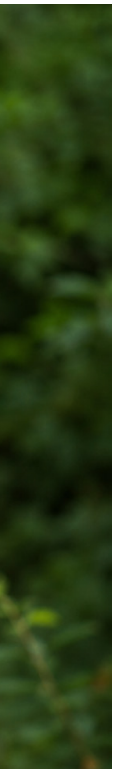
Unité Élevage, direction Marchés, études et prospective, FranceAgriMer



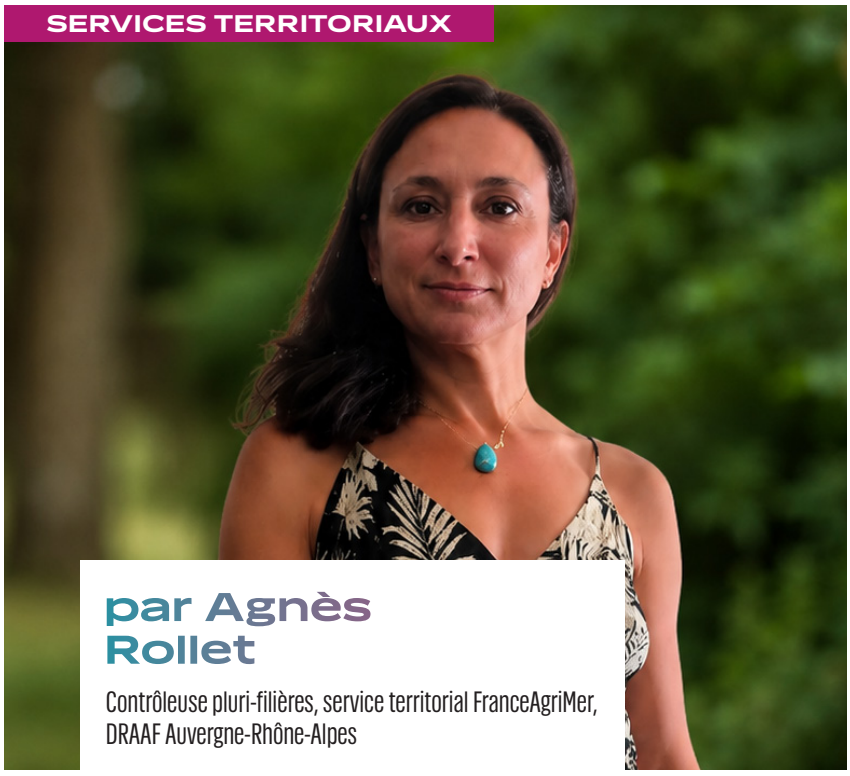
QUELLES ONT ÉTÉ LES INCIDENCES DE LA DNC SUR VOS MISSIONS ?

AGNÈS ROLLET : Après la détection des premiers cas de DNC en Savoie en juin 2025, puis dans le Rhône en septembre, l'activité de négoce de bétail a été fortement perturbée par la décision ministérielle limitant les mouvements de bovins dans les zones concernées.

Les deux marchés de référence de la région pour les cotations petits veaux - La Talaudière (Loire) et Bourg-en-Bresse (Ain) - ont cessé leur activité à l'automne 2025, entraînant l'arrêt des cotations. Pour notre service, ce sont deux visites hebdomadaires sur ces marchés qui ont été suspendues. Fin 2025, ces deux marchés n'avaient toujours pas repris leur activité. En revanche, nos contrôles en abattoirs n'ont pas été affectés.



SERVICES TERRITORIAUX



par Agnès Rollet

Contrôleuse pluri-filières, service territorial FranceAgriMer, DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

GUILLAUME ABRY : Pour les cotations petits veaux, la fermeture de deux marchés sur les neuf que compte le dispositif national a perturbé l'établissement des moyennes nationales. Les données transmises par les marchés restés ouverts ont toutefois attesté d'une activité commerciale, certes réduite mais réelle. La publication des cotations a donc pu se poursuivre, afin de fournir aux professionnels et à la Commission européenne des indicateurs conjoncturels représentatifs du marché, et dans la continuité des tendances observées sur cette filière.

Pour les cotations bovins maigres, l'impact sur les cotations a été plus significatif. Le dispositif repose sur cinq bassins régionaux, mais seuls deux d'entre eux ont pu transmettre des données témoignant d'une activité suffisamment représentative. Les trois autres bassins étant majoritairement tournés vers l'export, ils n'ont pu fournir leurs données. L'absence de ces données régionales a eu pour conséquence l'interruption de la publication nationale pendant deux semaines consécutives, avant que celle-ci ne reprenne progressivement.

INTERVIEW

Accompagner les filières à l'export face aux crises sanitaires

par
Ezhvin Bellec-Tello

Chargé de mission Appui aux exportateurs – filières génétique et animaux vivants à la Mission des affaires européennes et internationales (MAEI), FranceAgriMer*



LORS D'UNE CRISE SANITAIRE, COMMENT ORGANISEZ-VOUS LA CONCERTATION AVEC LES FILIÈRES PROFESSIONNELLES ?

Tout commence en amont : nous identifions l'ensemble des interlocuteurs à mobiliser en cas de crise, en tenant compte du fait que les épizooties touchent souvent plusieurs filières simultanément. Par exemple, l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) concerne aussi bien la viande de volaille maigre et grasse que la génétique ou les sous-produits aviaires. Dès qu'une maladie survient, des cellules de crise hebdomadaires réunissent les services de l'administration et les représentants des filières concernées. Ce travail collectif, fondé sur le croisement des expertises et des retours d'expérience, permet d'aborder les enjeux export de façon concertée. Les filières partagent notamment les enseignements tirés des crises précédentes, ce qui nous permet de hiérarchiser les actions à mener et de gagner un temps précieux.

L'EXPÉRIENCE PERMET DE HIÉRARCHISER LES ACTIONS ET DE GAGNER DU TEMPS.

COMMENT CE DISPOSITIF SE TRADUIT DANS LES RELATIONS AVEC NOS PARTENAIRES COMMERCIAUX ?

Cette concertation facilite ensuite la levée des blocages et des embargos, la compréhension des certificats sanitaires ainsi que l'application des protocoles et des accords de zonage. C'est un partage d'informations structuré et rationalisé. La France est l'un des rares pays à avoir signé avec la Chine un protocole de zonage IAHP, permettant à ses opérateurs de poursuivre leurs exportations depuis les zones indemnes même en période d'épizootie.

CETTE GESTION DE CRISE PEUT-ELLE ÊTRE TRANSPOSÉE À D'AUTRES CRISES SANITAIRES ?

Bien sûr ! Lorsqu'un mode de gestion de crise fait ses preuves, nous veillons à ce qu'il puisse bénéficier à d'autres filières. Cela a d'ailleurs été le cas avec la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) chez les bovins. Une telle gestion pourrait être mise en place en cas de survenue en France de la peste porcine africaine (PPA).

* Ezhvin Bellec-Tello a quitté ses fonctions en mars 2026, et a été nommé conseiller santé animale, filières animales et bien-être animal au cabinet de la ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire.

INTERVIEW
PARTENAIRES

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



par Vanessa Cornu
Cheffe du bureau Export pays tiers (BEPT),
Direction générale de l'alimentation (DGAL)

COMMENT VOS SERVICES PEUVENT PROTÉGER LES EXPORTATEURS FRANÇAIS FACE AUX CRISES SANITAIRES ?

Nous intervenons à plusieurs niveaux afin d'anticiper et de limiter les effets sur l'export. Prévenir la crise sanitaire est le premier niveau de protection. La DGAL pilote un dispositif sanitaire global, fondé sur l'analyse de risque et l'encadrement réglementaire (biosécurité en élevage, vaccination, dépeuplement), afin de garantir la santé animale.

QUELLES AUTRES ACTIONS SONT MENÉES ?

En parallèle, notre service négocie en amont les conditions d'exportation les plus favorables possibles en cas de survenue d'une maladie. Par exemple, les accords de zonage permettent de circonscrire les restrictions sanitaires aux seules zones atteintes par les maladies. Pour limiter l'impact de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), les négociations menées entre 2017 et 2021 ont permis de réduire considérablement le nombre de pays maintenant un embargo - une quinzaine aujourd'hui, contre une quarantaine il y a dix ans - et de sécuriser les conditions d'exportation des produits aviaires français. Pour la peste porcine africaine (PPA), qui se rapproche de nos frontières, nous avons conclu des accords avec la Chine, le Japon ou le Vietnam.
Des négociations se poursuivent avec d'autres pays.

COMMENT MAINTENIR LA CONFIANCE DES PARTENAIRES COMMERCIAUX SUR LE LONG TERME ?

C'est un travail de fond, continu, qui repose sur trois piliers : la transparence, le dialogue et la communication étroite avec les autorités sanitaires de nos partenaires commerciaux. FranceAgriMer (MAEI), la DGAL et le réseau de conseillers agricoles en ambassades jouent un rôle essentiel dans cette démarche. L'objectif est de maintenir un haut niveau de confiance et, lorsque des restrictions sanitaires sont imposées, de les lever ou de les atténuer afin de préserver la continuité des échanges.

> « MAINTENIR LA CONFIANCE DES PARTENAIRES COMMERCIAUX.

COMMENT VOTRE SERVICE ACCOMPAGNE LES EXPORTATEURS LORSQU'UNE CRISE ÉCLATE ?

Nous avons mis en place des procédures internes de gestion de crise. Par exemple, nous recensons les exigences des pays tiers par type de marchandise, ce qui nous permet d'informer rapidement les acteurs de l'export. Ainsi, lorsqu'une maladie survient, comme ce fut le cas avec la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) ou l'IAHP, nous maintenons un lien étroit avec les professionnels de l'export, en lien avec la MAEI, afin que la communauté « Export » dispose d'une information régulière. En complément, sur la plateforme dédiée Expadon 2/Infocom, nous publions un tableau des exigences de chaque pays par produit (embargo, exportations partielles...) afin que les exportateurs et les services certificateurs puissent disposer des restrictions imposées par nos partenaires commerciaux.

PARTIE N°2

Simplifier et moderniser, faciliter la vie des usagers

FranceAgriMer place l'efficacité et la satisfaction des professionnels au cœur de sa stratégie. En 2025, l'Établissement s'est doté d'un plan d'action pour simplifier les démarches administratives et repenser ses outils numériques.
Le programme Lait et fruits à l'école est un exemple de cette capacité d'évolution et de la dynamique engagée pour un service public agile et proche des attentes des usagers.

PARTIE N°2

Des dispositifs simplifiés



L'EFFICACITÉ ET LA SATISFACTION DES USAGERS SONT AU CŒUR DES PRIORITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT.

Depuis sa prise de fonction, Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, a fait de la simplification un chantier majeur. Ainsi, en février 2025, la ministre a confié aux organismes payeurs, dont FranceAgriMer, la mission d'élaborer un plan d'action visant à simplifier et moderniser les processus administratifs. Pour y répondre, Martin Gutton, Directeur général de FranceAgriMer, a constitué une task force chargée d'élaborer un plan d'action concret, qui a pu être remis à la ministre mi-juin 2025.

Simplification : le plan d'action de FranceAgriMer

La task force établit un plan d'action



UN **ENJEU STRATÉGIQUE** POUR L'ÉTABLISSEMENT

« Pour FranceAgriMer, le chantier de la simplification s'inscrit pleinement dans le Contrat d'objectifs et de performance (COP) signé en 2024, ainsi que dans le projet d'Établissement adopté par le conseil d'administration en 2025. L'amélioration continue des dispositifs est une priorité constante. Le travail engagé sur l'aide à la restructuration et à la reconversion du vignoble, avec la suppression de certaines sanctions et de la déclaration préalable d'arrachage, en est un exemple. La simplification est un enjeu fort pour l'Établissement et ses usagers. »

par Marie Touvais, Cheffe du service Gestion du potentiel et amélioration des structures vitivinicoles, direction des Interventions, FranceAgriMer



DES **ACTIONS CONCRÈTES** À DÉPLOYER RAPIDEMENT

« Les travaux de la task force ont été menés en deux temps. Tout d'abord, nous avons conduit une consultation interne des services, complétée par la valorisation des consultations déjà réalisées auprès des services territoriaux et des organisations professionnelles - notamment les recours des demandeurs et des usagers remontés aux instances de concertation de l'Établissement. Dans un second temps, cette matière a permis de dégager des axes prioritaires et des actions concrètes à déployer rapidement. »

par Vanessa Laugé, Cheffe adjointe du service territorial FranceAgriMer, DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes



RÉSULTATS : **40 ACTIONS ET 7 CHANTIERS** IDENTIFIÉS

« Les travaux ont abouti à 40 actions réparties en 3 axes : simplifier la compréhension et les règles de mise en œuvre des dispositifs gérés par l'Établissement ; améliorer la relation avec l'usager grâce à une communication adaptée, qu'elle soit collective ou individuelle ; repenser le cadre de conception des dispositifs d'aide, notamment en formalisant une contractualisation du cadre de gestion avec les différentes parties prenantes. Pour réaliser ces 40 actions, 7 chantiers ont été identifiés. Ils mobilisent la direction des Interventions, le service des Systèmes d'information, le service Juridique et coordination européenne, le service des Ressources humaines, le service Communication et le ministère en charge de l'agriculture. »

par Florian Giraud, Chef du service Soutien, investissement et innovation dans les filières, direction des Interventions, FranceAgriMer

Le programme Lait et fruits à l'école, un dispositif attractif

Financé par l'Union européenne, le programme Lait et fruits à l'école vise à éduquer les enfants à la consommation de produits sains et de qualité. Bien que ce ne soit pas son objectif premier, il permet également aux entreprises agricoles et agroalimentaires de bénéficier de débouchés durables.

Un succès public…

Confiée à FranceAgriMer, la gestion de ce dispositif a connu une évolution importante depuis 2019-2020 : les processus ont été simplifiés, notamment grâce aux propositions d'un groupe de travail « usagers », et les résultats sont désormais mesurables :

- Une progression constante des montants payés, + 425 % depuis 2020.
- Aujourd'hui, 1,3 million d'élèves bénéficient de la mesure dans 9 300 établissements scolaires répartis dans plus de 1 000 communes.

AMPLIFIER CETTE DYNAMIQUE

Afin de mobiliser les crédits affectés à cette mesure, FranceAgriMer a créé un nouveau volet complétant le dispositif. À la rentrée 2023, deux appels à projets (AAP) conjoints ont été ouverts, relatifs à la publicité et aux mesures éducatives, avec deux objectifs :

- Promouvoir le programme et renforcer son appropriation par les gestionnaires de la restauration scolaire.
- Améliorer la connaissance des élèves en matière d'alimentation et de production agricole et agroalimentaire durables.

Ce nouveau volet vise également à impliquer davantage les interprofessions et à mobiliser l'échelon territorial (mise en œuvre de mesures éducatives et d'outils adaptés au contexte local).



… Une réussite interne collective

Pour répondre à cet afflux de demandes, les services du siège se sont appuyés sur les compétences des équipes en région.

Ce système d'entraide a parfaitement opéré : une réussite collective, portée par un investissement fort des agents, un accompagnement de qualité des équipes du siège, des outils de travail à distance efficaces et une organisation bien rodée.

Au total, ce sont dix-sept agents de six services territoriaux et trois agents de la délégation nationale de Libourne qui y ont participé.

Voici deux exemples de cette entraide entre les équipes du siège et celles en région.

EXEMPLE 1
LE RENFORT DE LA DÉLÉGATION NATIONALE DE LIBOURNE

DÉLÉGATIONS NATIONALES

TROIS AGENTS MOBILISÉS



Responsables de pôle à la délégation nationale de Libourne (Nouvelle-Aquitaine), Aurélia Harlé et Didier Coeymans ont rapidement identifié les disponibilités potentielles dans leurs équipes, en tenant compte de leurs propres missions et de la période estivale.

Gestionnaires pour les aides à la restructuration du vignoble et à la distillation, Séverine Allain, Stéphanie Vivien et Laurent Roubeyrie ont ainsi intégré le programme Lait et fruits à l'école.

Une formation progressive leur a permis d'atteindre une autonomie sous supervision en trois semaines. Ils ont pu prendre en charge les premiers dossiers et se familiariser avec l'application. Grâce à cette bonne cohésion d'équipe, ils se sont rapidement adaptés et ils ont traité les dossiers dans les délais prévus. Ce fut pour eux une expérience enrichissante : la découverte d'une nouvelle mesure d'aide avec d'autres catégories de bénéficiaires et des contacts avec des collègues du siège.

AU SIÈGE

UN ACCOMPAGNEMENT DÉDIÉ

Nour El Islem Ayadi, chef de pôle au sein de l'unité Intervention sur les marchés et dans les écoles, a assuré un accompagnement hebdomadaire avec son équipe :

« Les trois agents de Libourne ont apprécié la grande disponibilité des superviseurs, attentifs à toutes leurs questions dans le traitement des dossiers. Ce suivi rapproché a facilité la bonne compréhension du dispositif, la montée en compétences des agents de Libourne et leur capacité à traiter un volume croissant de dossiers. »

La mise en place d'outils dédiés a facilité la fluidité de cette collaboration à distance. Tous les dossiers ont été traités dans les temps. Cette organisation inédite est une réussite, d'autant plus satisfaisante qu'elle contribue à la bonne santé des élèves.



EXEMPLE 2
L'APPUI DU SERVICE TERRITORIAL OCCITANIE

SERVICES TERRITORIAUX

Toute l'année 2025, quatre gestionnaires du service territorial Occitanie, Cathy Sablayrolles, Nathalie Pilart, Marie-France Boyer et Karine Guibert-Vicente, ont travaillé sur le programme Lait et fruits à l'école, à distance, en appui aux équipes du siège.



Ce renfort s'est mis en place naturellement. Nous travaillons habituellement sur la mesure restructuration du vignoble. La simplification de ce dispositif a libéré des disponibilités dans notre équipe, alors que dans le même temps, les agents du siège pouvaient difficilement absorber la très forte augmentation de demandes du programme Lait et fruits à l'école. Tout au long de l'année, d'autres collègues du service territorial Occitanie nous ont rejointes pour renforcer l'unité du siège. »

par Nathalie Pilart
Gestionnaire, service territorial FranceAgriMer, DRAAF Occitanie

L'intégration a été progressive et bien accompagnée. Les guides de procédure nous ont été transmis ; nous avons participé à un webinaire d'information destiné aux demandeurs, ce qui nous a permis de nous familiariser avec la mesure ; nous avons bénéficié d'un soutien étroit pour les premiers dossiers où nous découvrions le dispositif et les outils. À cela s'ajoutent la grande disponibilité d'un superviseur et des réunions hebdomadaires avec l'équipe du siège. De notre côté, nous avons accompagné nos collègues, mobilisés plus tard dans l'année sur ce dispositif. »

par Cathy Sablayrolles
Gestionnaire, service territorial FranceAgriMer, DRAAF Occitanie

Docaposte : un service d'assistance optimisé pour les téléservices et les dispositifs d'aides

FranceAgriMer pilote de nombreux e-services et dispositifs d'aide à destination des professionnels. Cette mission stratégique de service public nécessite un dispositif d'assistance performant, en capacité de répondre aux demandes d'information, d'accompagnement technique et de résolution d'incidents de nombreux bénéficiaires. En 2024, un nouvel appel d'offres pour le service d'assistance a été lancé. Docaposte, filiale du groupe La Poste, a été retenu pour adapter le service d'assistance aux évolutions des téléservices, aux nouveaux besoins des utilisateurs et aux exigences de performance et de satisfaction des usagers.

Une gouvernance collaborative

- Des comités de suivi mensuels et trimestriels, complétés par des réunions opérationnelles hebdomadaires, structurent ce suivi. Les indicateurs clés (respect des délais, qualité des livrables, taux de réalisation, satisfaction des utilisateurs) sont définis et analysés conjointement.
- Les retours d'expérience récents soulignent une collaboration efficace entre les équipes, une stabilisation des processus, et une amélioration de la fluidité du traitement des demandes.
- La mise en place d'une foire aux questions sur une plateforme collaborative a également permis de centraliser et standardiser les réponses aux sollicitations récurrentes.

UN PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION ÉLARGI

La cellule d'assistance gère les demandes pour différents dispositifs, via plusieurs canaux : téléphone, mail et ticketing.

- Les inscriptions sur le portail usager de FranceAgriMer pour l'ensemble des téléprocédures ;
- Les téléprocédures « VISIOCaptures » et « Programme Lait et fruits à l'école », et depuis 2024, « Expadon 2 » ;
- Les dispositifs de la filière viticole : restructuration du vignoble, aides à l'investissement, demandes d'autorisations de plantation ;
- Des dispositifs d'aides de crise (prêt de consolidation, fièvre catarrhale ovine) ;
- Les perspectives 2026 : l'intégration de nouveaux dispositifs, comme « Mon Moulin » (gestion des contingents et droits de mouture) et l'aide à la réduction du potentiel viticole.

EN 2025, LE SERVICE D'ASSISTANCE UTILISATEURS, C'EST :

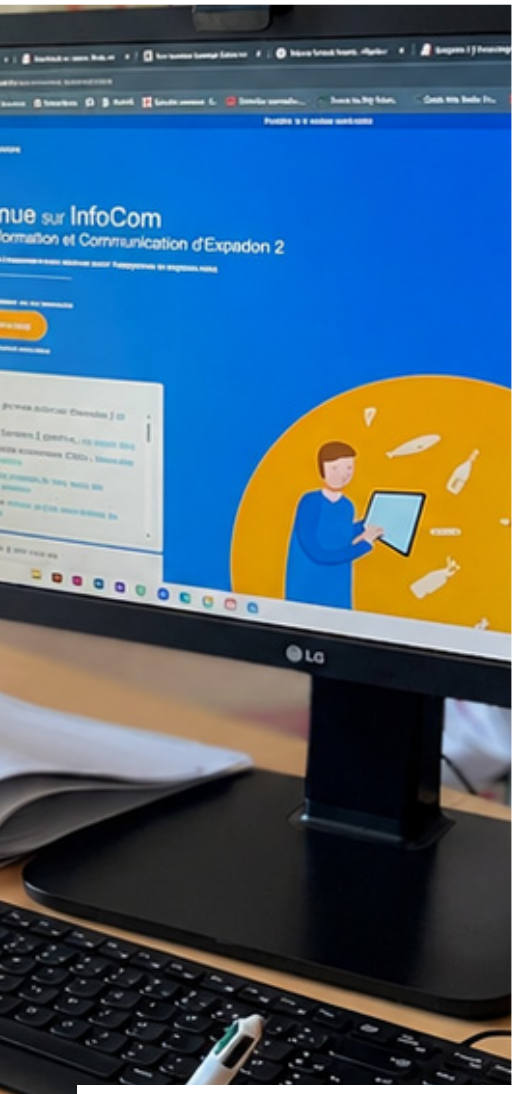
- **14 532** appels reçus, dont **13 594** pris en charge (taux de qualité de service de 94 %).
- **21 417** tickets traités (mail et tickets directs), dont **21 356** résolus.
- **86 %** des tickets traités par Docaposte.
- **14 %** des tickets traités par les équipes métiers pour les demandes complexes.

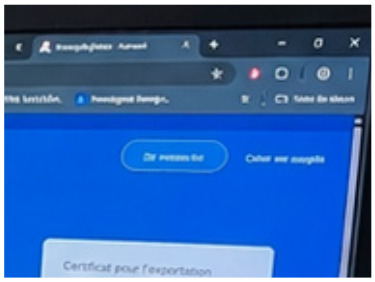
INTERVIEW
PARTENAIRES



Expadon 2 : la certification sanitaire en ligne

Depuis avril 2025, la certification sanitaire pour l'exportation des produits de la pêche et assimilés s'effectue via la plateforme Expadon 2.
Cette nouvelle interface s'est imposée comme un outil plus ergonomique et efficace, avec quelques pistes d'amélioration encore à l'étude.
La collaboration entre les Directions départementales de la protection des populations (DDPP) et les professionnels a été déterminante pour une transition réussie.





COMMENT EFFECTUER UNE DEMANDE DE CERTIFICATS ?

DELPHINE HILLAIRET : Nous déposons notre demande en ligne, puis la DDPP nous remet en main propre le certificat signé, généralement le lendemain. Nous réalisons environ 50 demandes par semaine, pour de multiples destinations. La fluidité du processus est essentielle !

COMMENT S'EST DÉROULÉ LE PASSAGE À EXPADON 2 ?

PATRICIA TRUJILLO-COMINO : La DDPP s'est mobilisée pour accompagner au mieux les opérateurs. Un important travail de préparation et d'organisation a été mené en amont, avec des effectifs renforcés, pour assurer la transition dans les meilleures conditions, en particulier auprès des exportateurs les plus éloignés du numérique. Ces efforts ont porté leurs fruits.

DELPHINE HILLAIRET : Nous utilisions l'ancienne plateforme Exp@don ; le passage à Expadon 2 s'est fait en douceur. Un accès anticipé nous a permis de nous familiariser avec l'outil avant son déploiement officiel, et d'être rapidement opérationnels.

QUE PENSEZ-VOUS DU NOUVEL OUTIL APRÈS QUELQUES MOIS D'UTILISATION ?

DELPHINE HILLAIRET : L'interface à onglets d'Expadon 2 est conviviale et intuitive. Nous y avons vite pris goût ! Certains éléments peuvent être améliorés, comme la lisibilité de certains modèles ou la personnalisation de la recherche pour retrouver plus facilement un certificat à dupliquer.

PATRICIA TRUJILLO-COMINO : L'accueil est globalement positif. Après un temps d'adaptation, les opérateurs se sont bien appropriés le nouveau processus de certification et apprécient la simplification apportée par la nouvelle interface.

CERTAINES AMÉLIORATIONS SONT À L'ÉTUDE, COMME

- La possibilité de corriger une demande déjà envoyée à la DDPP.
- Les professionnels souhaiteraient également la signature électronique des certificats. Si le sujet est bien identifié, il dépend avant tout de l'accord des pays importateurs.

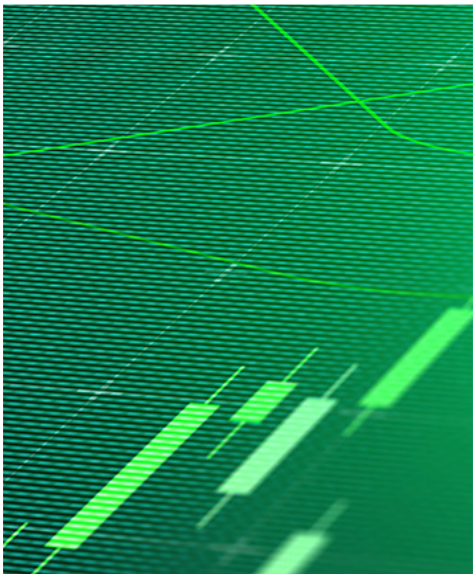
par Patricia Trujillo-Comino
Responsable de l'antenne de Marennes, DDPP Charente-Maritime

par Delphine Hillairet
Responsable des démarches d'exportation de la Maison Gillardeau, productrice et revendeuse d'huîtres implantée dans le bassin Marennes-Oléron depuis 1898



La valorisation des données

L'observation des marchés, l'analyse des tendances et la collecte de données économiques font partie des missions de FranceAgriMer. Selon leur nature, elles sont publiées sur des plateformes dédiées ou sur le site internet. La valorisation de ces données est un enjeu essentiel.



FranceAgriMer, un acteur clé de la donnée économique

L'Établissement confirme sa place parmi les fournisseurs de référence de données économiques, couvrant les domaines de la production agricole, agroalimentaire et de la pêche.

En 2025, cette ambition se matérialise par le lancement du premier programme statistique annuel, un outil de pilotage conçu pour garantir la pertinence et la soutenabilité des collectes. Inscrite au cœur du Contrat d'objectifs et de performance (COP), cette dynamique de « management de la donnée » vise la fiabilisation continue de la collecte, du traitement, du stockage et de la diffusion.

Par ailleurs, la reconnaissance d'intérêt général, décernée par l'Autorité de la statistique publique, concernera un nombre croissant de séries produites par l'Établissement dans les années à venir.

INTERVIEW

L'Observatoire économique de la pêche et de l'aquaculture



**La plateforme en ligne de l'Observatoire a été mise en service en septembre 2025 sur le nouveau site de FranceAgriMer.
Un poste d'animateur a été créé à l'automne 2025, confié à Grazyna Marcinkowska, cheffe de projet ObsÉcoPêche au sein de la direction des Marchés, études et prospective.**

POURQUOI CRÉER CET OBSERVATOIRE ?

Annoncé en 2023 par le Secrétaire d'État chargé de la mer, l'Observatoire répond à un constat simple : les données économiques sur les filières pêche et aquaculture existent, mais elles sont souvent incomplètes et éparpillées. L'objectif est de les rassembler sur une seule plateforme, en apportant un éclairage à la fois conjoncturel et structurel de l'environnement économique de ces filières. Il satisfait ainsi deux exigences : permettre aux professionnels d'ajuster leurs stratégies de développement, et fournir aux pouvoirs publics des informations fiables pour éclairer leurs prises de décisions.

> MON POSTE A ÉTÉ CRÉÉ À L'AUTOMNE 2025 POUR ANIMER CE LIEU D'ÉCHANGES : PRÉCISER LES BESOINS, IDENTIFIER ENSEMBLE DES SOLUTIONS ET CONSTRUIRE DES ANALYSES PARTAGÉES.

COMMENT SE CONSTRUIT-IL ?

La page internet de l'Observatoire regroupe les principales données et études économiques sur la filière, et elle va s'enrichir grâce au dialogue avec nos partenaires professionnels et institutionnels.

par Grazyna Marcinkowska

Cheffe de projet ObsÉcoPêche,
direction des Marchés, études et prospective,
FranceAgriMer

INTERVIEW

Le nouveau site FranceAgriMer.fr

Depuis le 23 juin 2025, le nouveau site internet de FranceAgriMer arbore l'identité visuelle de l'État et propose une organisation des contenus entièrement repensée. Au-delà d'une mise à jour technique et graphique, ce nouveau site est conçu pour atteindre un objectif majeur : répondre aux attentes des usagers grâce à une navigation fluide et intuitive.

par Aline Berrard

Cheffe du pôle communication digitale, service Communication, FranceAgriMer



par Dacia Dussour

Cheffe de projet pour les systèmes d'information économiques et les systèmes transverses, service Systèmes d'information, FranceAgriMer



LE SYSTÈME DE DESIGN DE L'ÉTAT (DSFR)

- Il met en cohérence tout l'univers numérique de l'État.
- Il est pour le citoyen une référence de qualité et de confiance.
- Le DSFR propose aux développeurs et aux concepteurs un ensemble de composants pouvant être assemblés pour créer des sites internet accessibles et ergonomiques.

L'EXPÉRIENCE UTILISATEUR

ALINE BERRARD : La construction d'un site nécessite de concilier les attentes des usagers, les besoins de communication propres à chaque direction, ainsi que les contraintes et possibilités techniques. Un premier travail sur la reprise du fonds documentaire a été mené par le service Systèmes d'information et le service Communication : identifier les doublons, les documents obsolètes, non pertinents ou non consultés. Ce travail, partagé avec les services métiers, a permis de définir des règles d'usage détaillées dans notre Charte éditoriale et d'en expliquer l'enjeu : un site moins lourd est plus performant. En parallèle, nous avons travaillé sur la construction du site avec une logique éditoriale totalement différente de celle du précédent site. L'expérience utilisateur a été le fil rouge : comment offrir un accès rapide et intuitif aux informations que nos usagers recherchent ? Partant de ce principe, nous avons repensé l'organisation des contenus, à commencer par la page d'accueil : désormais, elle est principalement consacrée aux actualités de l'Établissement, de ses instances et des évènements institutionnels.

LA REPRISE DE CONTENU

DACIA DUSSOUR : Une partie importante de ma mission a été de piloter et d'animer la reprise des contenus avec les directions et le prestataire. Chaque type de contenu a ses spécificités. Pour la direction Marchés, études et prospective (DMEP) et la direction des Interventions (DI), nous avons mené un travail spécifique pour la reprise de données, par exemple des fichiers en format pdf, word ou excel, auxquels il était nécessaire d'ajouter des éléments utiles pour le moteur de recherche. L'équipe DMEP a qualifié chacun de ces documents : filière, thématique, type de contenus. Une opération de tri rigoureuse a permis de ne conserver que 3 000 fichiers sur 30 000, réduisant ainsi le volume de 90 %. Pour les dispositifs d'aide de DI, nous avons créé de nouvelles pages à partir des contenus existants, en ajoutant des onglets qui facilitent la lecture pour les usagers. Après la mise en production, la phase de recettage nous a permis de vérifier chaque page et de corriger les effets de bord qui se révèlent à l'usage. Pour un projet de cette ampleur, c'est une vraie satisfaction !

par Sébastien Berret

Chef de l'unité Systèmes d'information pour les systèmes d'informations économiques et les services transverses, FranceAgriMer



LA MISE EN PRODUCTION DU NOUVEAU SITE INTERNET

SÉBASTIEN BERRET : Notre rôle a été de superviser l'ensemble du processus, de la planification initiale au déploiement final. Nous avons assuré la coordination des équipes internes - communication, métiers, techniques – et des prestataires tout en veillant au respect du budget et des délais. Les défis liés aux performances et à la sécurité ont été gérés efficacement. Grâce à une communication constante et transparente, nous avons pu réagir rapidement aux imprévus.

DEPUIS L'OUVERTURE DU SITE, LE 23 JUIN JUSQU'À LA FIN DE L'ANNÉE 2025 :

- **299 171** visites (soit une moyenne de **49 862** visites par mois)
- **126 190** téléchargements (soit une moyenne de **21 032** par mois)
- **1 549 567** pages vues (soit une moyenne de **258 261** par mois)
- **6** actions en moyenne par visite

PARTIE N°3

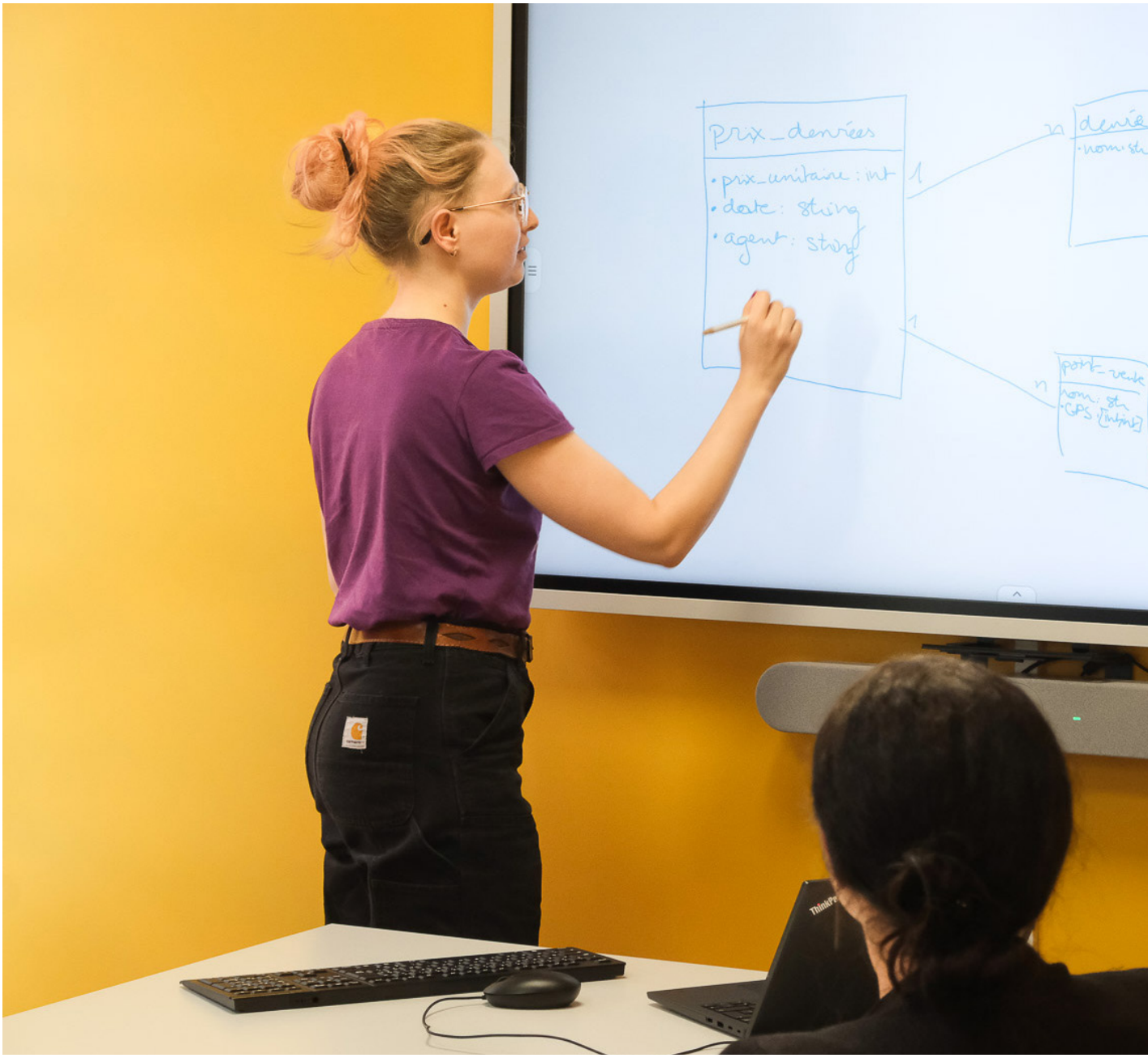
PARTIE N°3

La vie des collectifs

FranceAgriMer rassemble près de 1 000 agents, répartis entre son siège, trois délégations nationales et 12 services territoriaux. La vie de ces collectifs s'exprime au quotidien dans l'exercice de leurs missions, mais aussi dans la diversité des parcours professionnels, l'accès à des outils documentaires performants, la participation à des rencontres sportives et un ancrage territorial marqué. L'Établissement cultive l'engagement, la transmission et la proximité avec les acteurs locaux.

PARTIE N°3

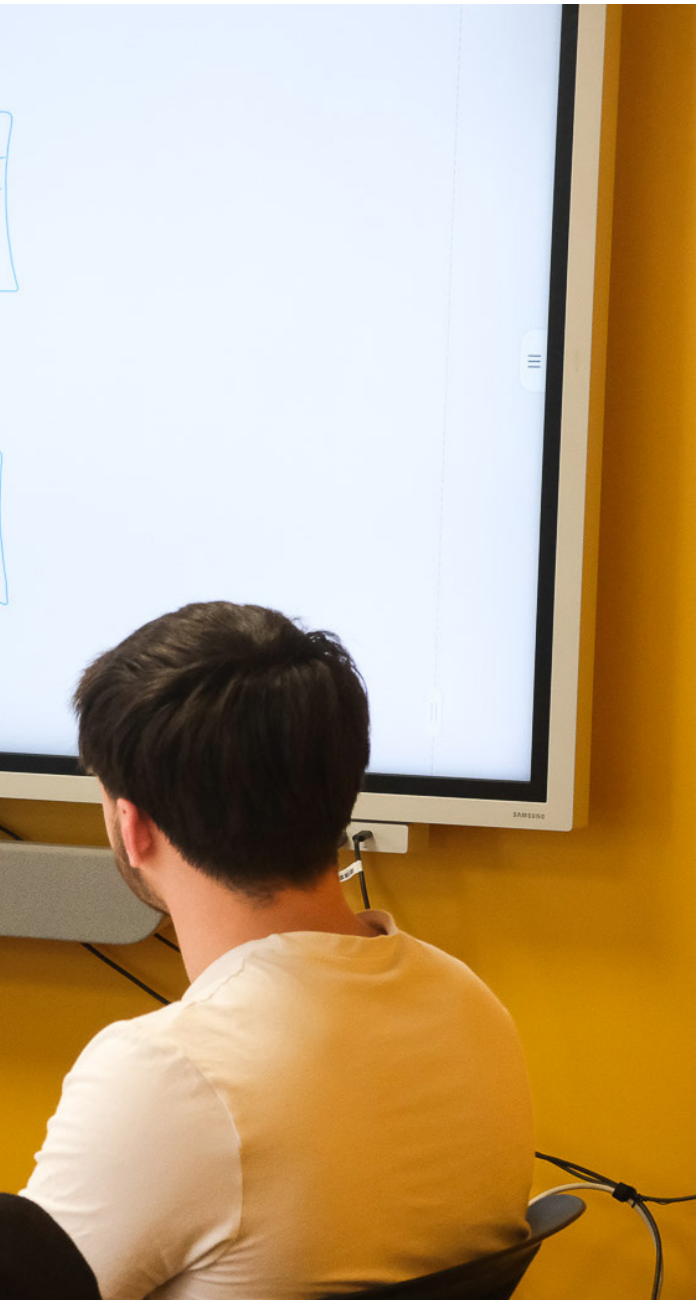
Le développement professionnel : une priorité



TÉMOIGNAGES

Des parcours professionnels inspirants : 3 témoignages

Au sein de la fonction publique, les concours administratifs restent une voie incontournable pour accéder à la titularisation, évoluer dans sa carrière ou se spécialiser dans un nouveau domaine. Que l'on soit contractuel, fonctionnaire en poste depuis plusieurs années ou simplement en quête de nouveaux défis, les concours offrent de réelles perspectives professionnelles.



« FRANCEAGRIMER ACCOMPAGNE SES COLLABORATEURS DANS LEUR PARCOURS PROFESSIONNEL ET SOUTIENT LEUR PROGRESSION TOUT AU LONG DE LEUR CARRIÈRE.



SERVICES TERRITORIAUX



> C'EST IMPORTANT POUR MOI DE MONTRER QUE CHACUN PEUT ÉVOLUER ET SE DONNER LES MOYENS DE RÉUSSIR.

Technicienne principale depuis une dizaine d'années, j'ai ressenti le besoin d'évoluer professionnellement et de relever de nouveaux défis. J'ai décidé de présenter l'examen professionnel de cheffe technicienne, et de suivre une préparation à distance afin de me préparer dans de bonnes conditions.

Ce travail en amont a été essentiel pour acquérir de la méthode, consolider mes connaissances et gagner en confiance. J'ai travaillé de manière structurée et j'ai pu m'entraîner à l'épreuve écrite et l'épreuve orale, avec au moins deux sujets blancs. Mon responsable hiérarchique était informé de cette démarche et m'a accompagnée dans ce projet d'évolution.

Lorsque j'ai réussi l'examen, j'ai tenu à partager cette bonne nouvelle avec mon équipe. Aujourd'hui, j'encourage fortement deux collègues à se lancer à leur tour.

par Agnès Rollet

Contrôleuse pluri-filières,
service territorial FranceAgriMer,
DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

> LES ÉCHANGES AVEC LES COLLÈGUES SONT DES ATOUTS MAJEURS POUR RÉUSSIR.

Dès mon arrivée à FranceAgriMer en 2023, j'ai souhaité poursuivre une carrière dans le service public. Après m'être renseignée, j'ai choisi de tenter le concours exceptionnel organisé en 2024-2025 par le MAASA et le MTE, les ministères en charge de l'agriculture et de l'écologie, qui m'a permis de découvrir les épreuves et les compétences attendues pour devenir attachée d'administration de l'État.

La préparation repose en partie sur des ressources accessibles en ligne : annales, meilleures copies, rapports de jury. L'appui de mes collègues de FranceAgriMer a été particulièrement déterminant pour ma réussite à l'épreuve orale. Passer un concours sans formation initiale est tout à fait possible, à condition de bien s'informer et de s'appuyer sur son réseau. Les échanges avec les collègues sont des atouts majeurs pour réussir.

Après les résultats, j'ai eu la chance d'être affectée au MAASA et de pouvoir rester sur mon poste à FranceAgriMer pour la période de stage dans un service international et sur des missions enrichissantes.

par Lucie Massiet

Chargée de mission analyse et animation export
Mission des affaires européennes et internationales,
FranceAgriMer



> IL N'Y A PAS D'ÂGE POUR APPRENDRE, ÉVOLUER OU SE RÉINVENTER. TOUT EST POSSIBLE À CONDITION D'Y CROIRE ET DE S'EN DONNER LES MOYENS.

En 2021, à presque 60 ans, j'ai présenté le concours de secrétaire administratif de classe exceptionnelle. Cette réussite a pris une résonance particulière, et 4 ans plus tard en 2025, à ma grande surprise, j'ai terminé sixième à l'examen professionnel d'attaché d'administration. Ce qui m'a motivé dans ces concours, c'est avant tout le travail autour de la structuration des idées et de leur articulation. Les épreuves orales, en particulier, méritent un investissement sans relâche.

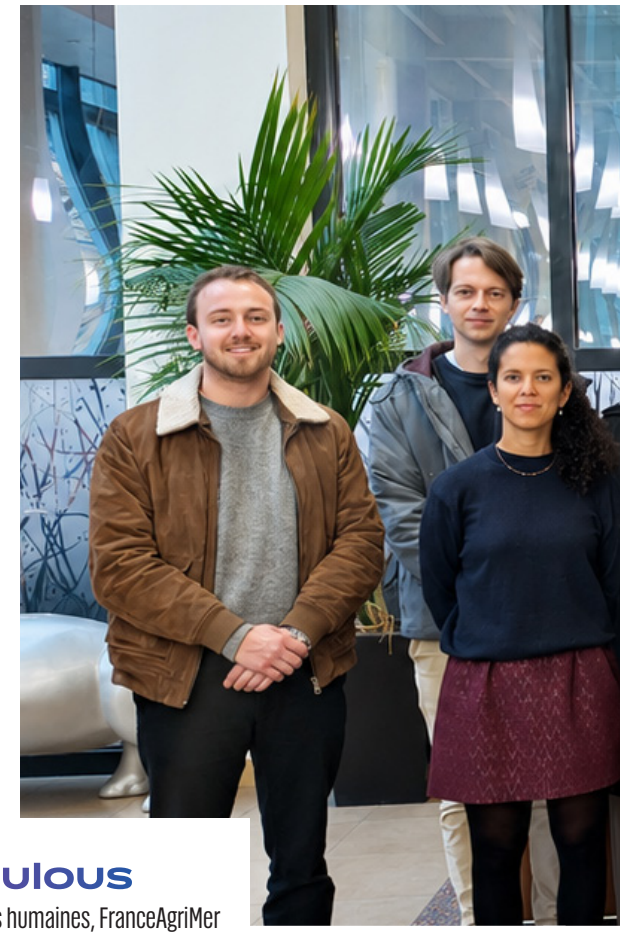
Aujourd'hui, je me projette vers un poste de catégorie A. Je souhaite également m'engager comme juré de concours. Je suis très reconnaissant à FranceAgriMer qui m'accompagne depuis 2018 dans une démarche de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (VAE), inscrite dans le cadre de la formation continue, et sans lequel ce parcours n'aurait pas été possible.

par Éric Della Valle

Superviseur du parc automobile
service Arborial,
FranceAgriMer

L'apprentissage, moteur de l'expérience

FranceAgriMer accueille chaque année une dizaine d'apprentis, aussi bien au siège que dans les services territoriaux ou les délégations nationales. Le service Ressources humaines réunit les apprentis arrivés récemment dans l'Établissement avec leurs maîtres d'apprentissage, afin de réaliser un bilan des trois premiers mois et d'échanger sur leurs expériences respectives, d'apprenti ou d'encadrant.



Ce retour d'expériences est nécessaire pour améliorer ce qui peut l'être. Par exemple, le maître d'apprentissage peut faire des points réguliers de manière formelle afin de permettre à l'apprenti de se situer et de progresser sur les compétences attendues, mais aussi de faire part de ses difficultés. L'apprentissage est un engagement fort pour l'un et pour l'autre.

Caroline Dulous
Cheffe du service Ressources humaines, FranceAgriMer



FRANCEAGRIMER COMPTE

18 apprenti.e.s
dont
12 recruté.e.s
sur la campagne 2025



LES MAÎTRES D'APPRENTISSAGE ET LEURS APPRENTIS ARRIVÉS EN OCTOBRE 2025.



Chantal Moreau
Secrétaire générale, FranceAgriMer

L'intérêt de ce dispositif est de permettre à l'apprenti d'être dans une véritable posture professionnelle et de s'intégrer pleinement dans un collectif de travail. Je remercie les maîtres d'apprentissage pour leur investissement en temps et leur implication dans l'accompagnement des apprentis. Accueillir un apprenti est aussi un enrichissement. Il apporte un regard neuf, des méthodes et des outils. C'est aussi la possibilité de former un futur collaborateur qui connaîtra parfaitement le fonctionnement du service.

TÉMOIGNAGES

Apprendre et transmettre autrement, ils témoignent ...



par Nicole Lauréat

Assistante de direction, Agence comptable - Maîtresse d'apprentissage, FranceAgriMer

Être assistante de direction est un beau métier exigeant et passionnant, et je souhaite donner aux jeunes l'envie de le découvrir. J'associe mon apprentie à toutes mes tâches, je l'aide à se projeter, à se positionner. Le secrétariat de direction comprend de nombreuses activités, comme le courrier, les demandes d'habilitation pour les logiciels, les délégations de signature, la tenue d'agendas, la réservation de salles, et bien sûr les appels téléphoniques.Nous avons mis en place une méthodologie : j'explique une activité, Sarah rédige une fiche de procédure sur laquelle elle s'appuie et qu'elle complète au vu de ce qu'elle découvre en étant dans l'action. J'essaie de transmettre des méthodes de travail, des réflexes, mais aussi un savoir-être. C'est un métier de contact, qui demande une qualité d'écoute mais aussi de la discrétion, de la neutralité et une égalité d'humeur pour être accueillant pour chacun.



par Younes Tijani

Apprenti analyste SSI, Secrétariat général, délégation nationale de Libourne, FranceAgriMer

C'est ma seconde expérience en alternance, et comme lors de la première, je suis très heureux d'avoir fait ce choix. L'apprentissage est un dispositif efficace : entre l'école et ici, j'apprends de deux manières différentes. Je suis entré à FranceAgriMer en octobre 2025. Mon maître d'apprentissage me permet vraiment d'avancer professionnellement. Il m'associe aux réunions, me confie des projets, m'encourage à suivre des formations, et il m'a présenté à l'ensemble de l'équipe. Je me sens inclus dans tous les aspects de la vie de la structure. À l'issue de mon contrat d'alternance, j'envisage, si c'est possible, de rester au sein de FranceAgriMer.



par Mariama Kébé

Apprentie au service des Ressources humaines, Secrétariat général, FranceAgriMer

Je suivais une formation en BTS relations négociations commerciales. En troisième année, à la suite de différents stages, j'ai souhaité me réorienter vers le secteur des ressources humaines, par la voie de l'apprentissage. J'ai été recrutée en 2025 par ma maîtresse d'apprentissage qui m'a confié l'organisation de la journée « bilan des trois mois », réunissant les apprentis et les maîtres d'apprentissage. Lors de cette journée, j'étais tout à la fois apprentie et dans la posture professionnelle RH. Cette double approche a été très enrichissante et formatrice. Elle illustre, selon moi, tout l'intérêt de l'alternance : se professionnaliser et gagner en expérience. L'accompagnement soutenu favorise l'autonomie et la montée en compétences, mais également l'appropriation des codes et des procédures propres à la structure d'accueil.

RECRUTEMENT À FRANCEAGRIMER : LE PARCOURS D'INTÉGRATION DES NOUVEAUX AGENTS

Dans le cadre de sa **politique d'intégration** et de qualité de vie au travail, FranceAgriMer attache une importance particulière à l'accueil des nouveaux arrivants.

Afin de favoriser leur appropriation des **missions de l'Établissement** et leur compréhension de l'environnement professionnel, une demi-journée d'accueil est organisée à leur intention. Ainsi, le 13 janvier 2025, près de 70 agents étaient accueillis à l'Arborial.

La matinée a commencé par un accueil par la Secrétaire générale et la cheffe du service des Ressources humaines, suivies de **trois présentations thématiques** qui ont apporté un éclairage concret sur plusieurs domaines essentiels de l'activité de la structure. En début d'après-midi, cette intégration s'est conclue par un **moment convivial** avec le Directeur général, favorisant les échanges informels entre les nouveaux arrivants, les équipes et les responsables présents.

L'accueil des nouveaux arrivants est complété par un **parcours de formation**. Construit sur trois demi-journées, il a pour but de présenter l'ensemble des missions de l'Établissement, mais aussi de **sensibiliser les agents** à la prévention des risques de fraudes et à la sécurité des systèmes d'information. En tant qu'organisme payeur d'aides européennes et nationales, FranceAgriMer se doit en effet de répondre aux exigences des instances de supervision et de contrôle.

Ces rendez-vous participent pleinement à la création d'un **climat accueillant** et propice à une intégration réussie.

INTERVIEW

La Doc' : un service d'information repensé pour tous les agents

Depuis janvier 2025, le service de la Documentation de FranceAgriMer déploie une offre de services renouvelée, pensée pour simplifier et enrichir l'accès à l'information de tous les agents.





Au cœur du dispositif, le *Panorama Quotidien 360° Presse et Web* est diffusé chaque jour par mail. Il vise à nourrir une culture commune autour des thématiques de FranceAgriMer, avec un focus particulier sur la vie des filières agricoles.

Cette veille s'appuie sur un large éventail de sources : presses nationale, régionale et spécialisée, ainsi que les sites web institutionnels, scientifiques et techniques. Les contenus sont capitalisés afin de permettre à chacun de retrouver rapidement l'information recherchée grâce à un tableau de bord personnalisable.

Par ailleurs, grâce à une formule « grands comptes », tous les agents bénéficient d'un large choix de titres, parmi lesquels *Le Monde*, *Le Figaro*, *La Tribune*, *La Gazette des communes*, *Acteurs publics*, le kiosque Cafeyn et le bouquet Économie-Sociologie-Politique de CAIRN.

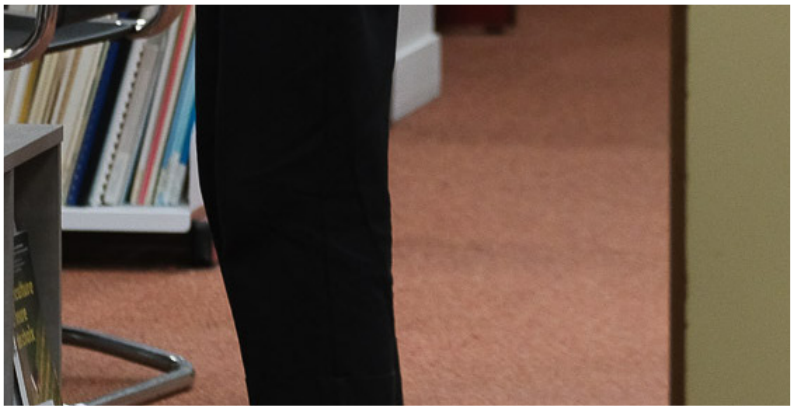
par Patricia Jeannes

Cheffe de l'unité Documentation au sein de la direction des Marchés, études et prospective, FranceAgriMer



LA DOC' EN 2025, C'EST :

- **55 %** de taux d'ouverture du Panorama 360°
- **500** articles publiés
- **225** newsletters envoyées





LA DOC' OFFRE UN ACCÈS FACILITÉ À L'INFORMATION MAIS AUSSI UNE DIVERSITÉ D'APPROCHES DANS SON TRAITEMENT.

Un temps fort sportif : les 6 km de FranceAgriMer

Chaque année, les agents de FranceAgriMer se réunissent à l'occasion d'un rendez-vous sportif désormais bien ancré dans la vie de l'Établissement. Cet événement convivial et fédérateur rassemble coureurs et marcheurs autour d'un objectif commun : partager un moment de cohésion et promouvoir la pratique d'une activité physique.

Au siège, les participants réalisent un parcours de 6 kilomètres au bois de Vincennes, situé à proximité immédiate du bâtiment de l'Arborial.

Les agents en région des délégations nationales et des services territoriaux participent à cette épreuve, à distance, en effectuant un parcours de même distance dans leur environnement local.

Ce rendez-vous, apprécié des agents, suscite chaque année un engouement croissant.

Grâce à l'utilisation d'applications sportives, chacun peut ensuite partager sa performance, contribuant ainsi à renforcer le sentiment d'appartenance et de collectif, malgré l'éloignement géographique.

La course organisée en mai 2025 a rencontré un vif succès, réunissant 90 participants.

Au-delà de la performance sportive, cette initiative illustre l'importance accordée par l'Établissement au bien-être de ses agents et à la qualité de vie au travail, en favorisant des temps d'échange, de convivialité et de dépassement de soi.





L'ÉDITION DE MAI 2025 A ENREGISTRÉ UN NIVEAU DE PARTICIPATION RECORD AVEC 90 PARTICIPANTS.



Un ancrage territorial essentiel





L'organisation territoriale en région repose sur les équipes positionnées au sein des Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), soit au sein de services FranceAgriMer, soit au sein de services régionaux en charge de l'économie agricole.

Pour l'exercice des missions de l'Établissement en région, le Directeur général s'appuie sur des représentants territoriaux, les préfets de région, à qui il délègue les missions, les moyens humains et budgétaires nécessaires à leur réalisation.

Aux côtés de ses services territoriaux (ST), FranceAgriMer s'appuie en région sur trois délégations nationales, rattachées au siège, ayant des compétences nationales principalement dans les domaines de la viticulture pour Libourne (Gironde), des filières spécialisées pour Volx (Alpes-de-Haute-Provence) et des céréales pour le laboratoire de La Rochelle (Charente-Maritime).

SERVICES TERRITORIAUX



INTERVIEW

Le maillage territorial de FranceAgriMer

par Frédéric Fieux

Chef du groupement des services territoriaux et chef de ST FranceAgriMer (DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes)



COMMENT SE MATÉRIALISE LA PRÉSENCE DES SERVICES TERRITORIAUX SUR LE TERRAIN ?

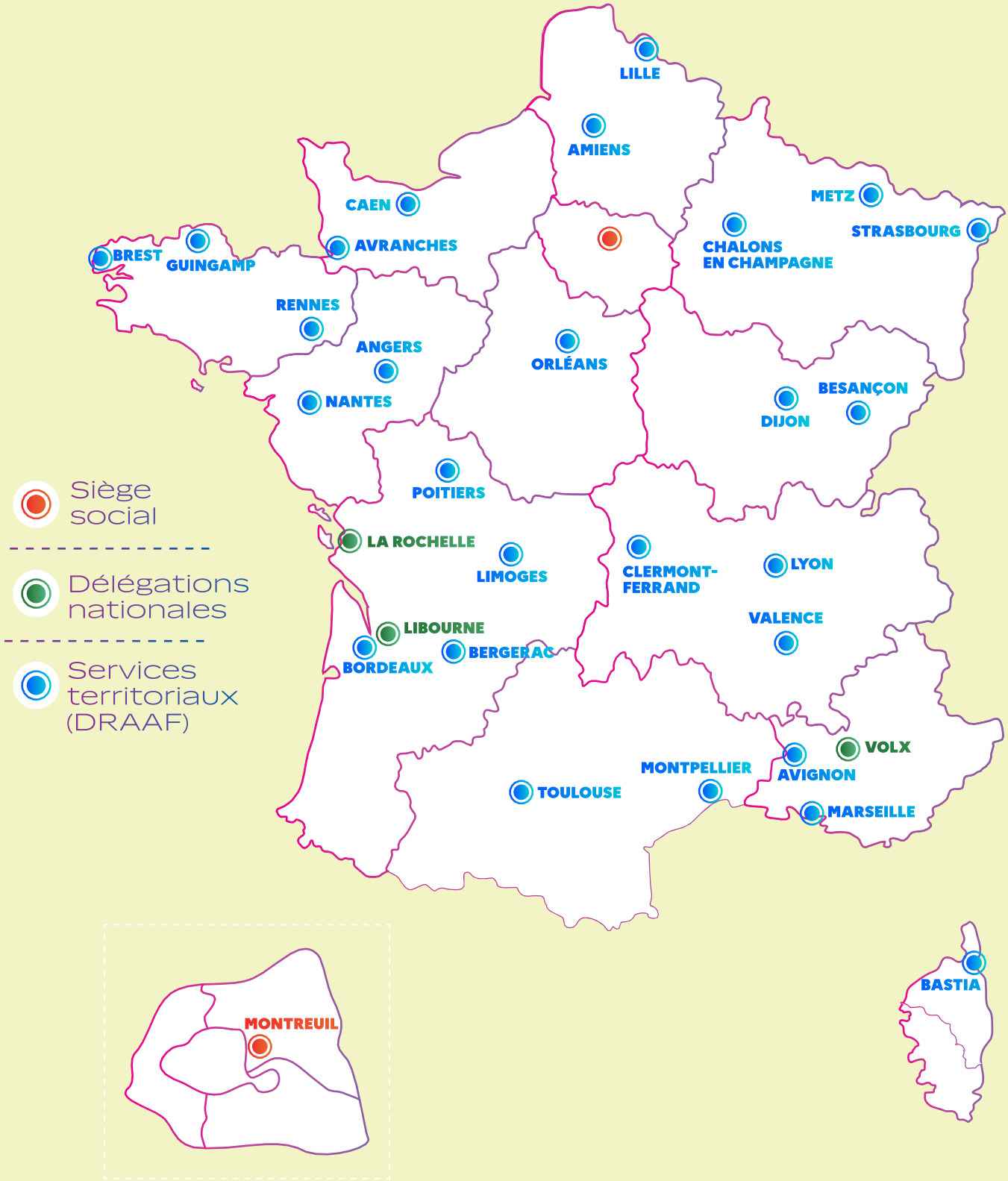
Lorsque l'on parle de présence sur le terrain, on pense avant tout aux contrôles et inspections réalisés par les agents des services territoriaux. Il est vrai que l'expertise de ces agents dans divers domaines sert les filières agricoles. Les professionnels ont d'ailleurs, de façon générale, confiance en l'expertise technique des agents de FranceAgriMer. Au-delà de ces missions spécifiques, les agents en région accompagnent les usagers au quotidien, complètent et diffusent à leur niveau l'information institutionnelle, répondent à leurs questions, les orientent, les font patienter. Par ailleurs, les services territoriaux ont aussi la charge d'animer les conseils de bassins viticoles et les comités régionaux grandes cultures. Ils sont au plus proche des filières régionales, ce qui permet à l'Établissement, mais aussi au ministère, d'avoir une vision assez fine des problématiques régionales.

QUELLES SONT LES AUTRES MISSIONS DE FRANCEAGRIMER SUR LE TERRITOIRE ?

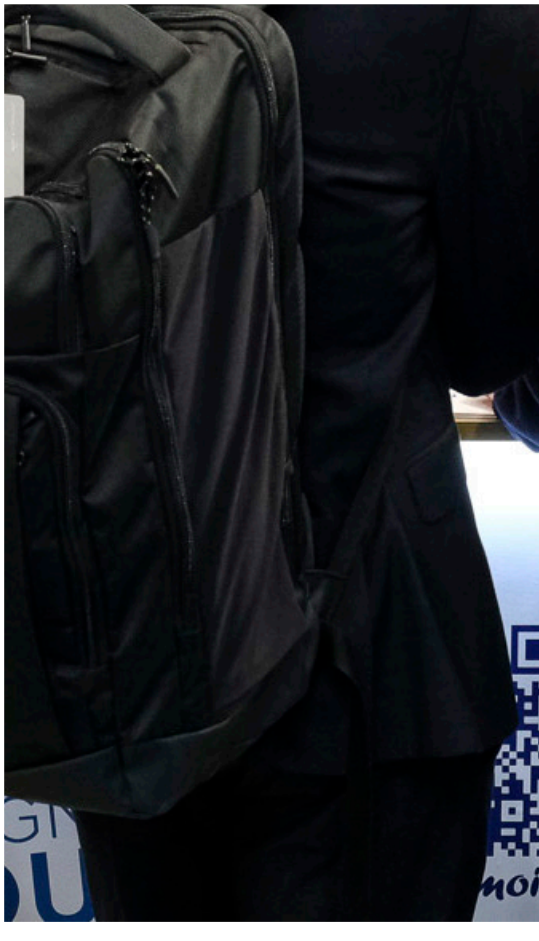
En tant que représentants locaux de FranceAgriMer et des Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), les agents sont amenés à participer à de multiples réunions et assemblées générales professionnelles agricoles où ils écoutent et interviennent pour présenter des bilans, l'actualité des aides ou rappeler les échéances. Les services territoriaux sont également régulièrement sollicités par les directions des DRAAF ou par les préfectures pour produire des expertises et notes ou participer à des réflexions d'intérêt régional.

FRANCEAGRIMER SUR LE TERRITOIRE

NOS IMPLANTATIONS NATIONALES ET RÉGIONALES



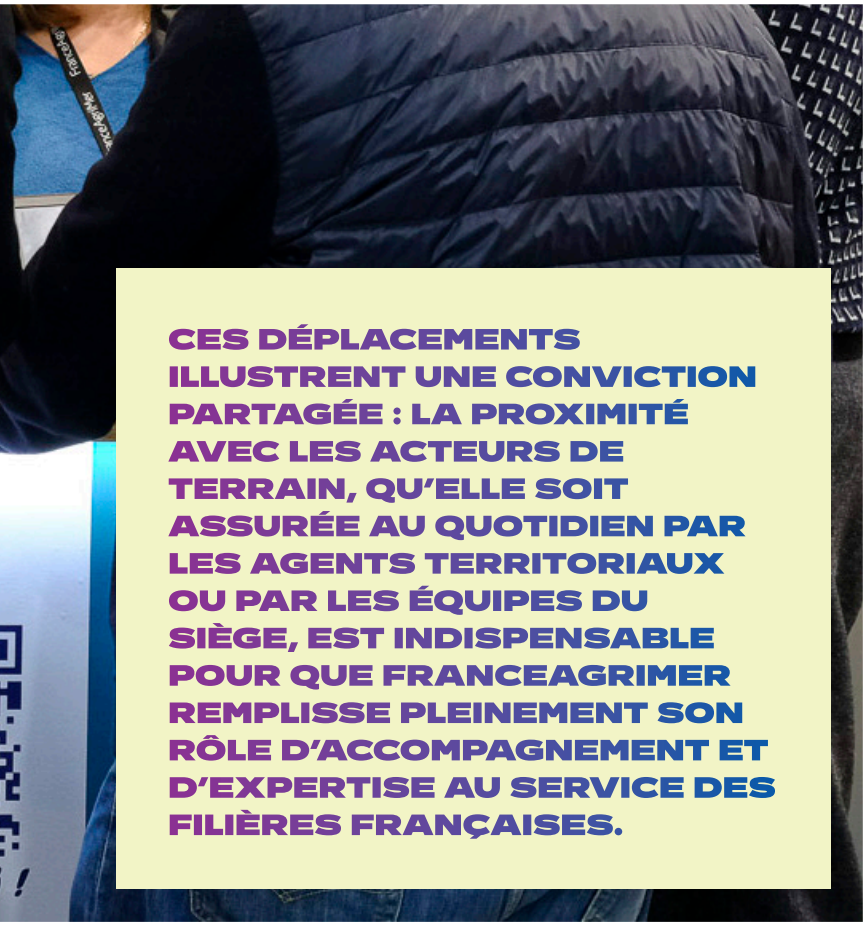




Une présence renforcée lors des grands rendez-vous agricoles

Au-delà de l'action quotidienne de ses services territoriaux et de ses délégations nationales, FranceAgriMer affirme son ancrage de terrain en participant activement aux grands événements agricoles nationaux et internationaux.
Ces salons, professionnels ou grand public, constituent des moments privilégiés de dialogue direct avec les filières, permettant aux agents du siège, comme aux équipes en région, de renouveler et d'approfondir les liens avec les acteurs de terrain.





CES DÉPLACEMENTS ILLUSTRENT UNE CONVICTION PARTAGÉE : LA PROXIMITÉ AVEC LES ACTEURS DE TERRAIN, QU'ELLE SOIT ASSURÉE AU QUOTIDIEN PAR LES AGENTS TERRITORIAUX OU PAR LES ÉQUIPES DU SIÈGE, EST INDISPENSABLE POUR QUE FRANCEAGRIMER REMPLISSE PLEINEMENT SON RÔLE D'ACCOMPAGNEMENT ET D'EXPERTISE AU SERVICE DES FILIÈRES FRANÇAISES.

CETTE PRÉSENCE S'EST ILLUSTRÉE À TRAVERS PLUSIEURS RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2025.

JANVIER

FranceAgriMer était présent au Salon international des techniques de productions végétales (SIVAL) d'Angers (Pays de la Loire), avec un stand du Réseau des nouvelles des marchés (RNM) dédié à la présentation de ses publications et au recueil des besoins des professionnels des filières horticole et fruits et légumes.

FÉVRIER

Au Salon international de l'agriculture (SIA), FranceAgriMer a organisé sur son stand des conférences destinées à un public de professionnels et de journalistes, ainsi que des mini-conférences et des animations ouvertes à tous. Ce salon majeur est l'occasion, chaque année, d'échanger avec toutes les filières agricoles.

SEPTEMBRE & OCTOBRE

Au Salon des productions animales - carrefour européen (SPACE), en septembre à Rennes (Bretagne), et au Sommet de l'élevage, en octobre à Cournon (Auvergne-Rhône-Alpes), le Directeur général de FranceAgriMer et les délégués des filières élevage ont échangé avec les professionnels : les secteurs de la génétique animale, du lait et des viandes font face à des défis économiques, sanitaires, sociétaux et environnementaux.

NOVEMBRE

Au SITEVI à Montpellier (Occitanie), une délégation de FranceAgriMer a accompagné la ministre chargée de l'agriculture et répondu aux questions des professionnels des filières viticole, vinicole, arboricole et oléicole, en présentant les dispositifs d'accompagnement disponibles.

INTERVIEW
PARTENAIRES



▶ En septembre 2025, l'équipe du pôle Rénovation des vergers de FranceAgriMer a rencontré les opérateurs de la filière kiwi dans les Landes.
▶ De gauche à droite :
François Lafitte, président de la coopérative SCAAP Kiwifruits de France, et Marie-Pierre Durpaire (Kiwifruits de France), aux côtés des agents de FranceAgriMer : Cathy Pitchon, Cyril Espenan, Pascale Cauvin et Franck Da Ros.

Rester au contact du terrain

L'appel à projets rénovation des vergers, doté d'une enveloppe de 8 M€, s'est déroulé en un temps record : les agents de FranceAgriMer ont instruit 430 dossiers lauréats de juillet à septembre, et envoyé une réponse à chaque producteur avant le 31 décembre 2025.

C'est dans ce contexte qu'en septembre, une délégation de FranceAgriMer s'est rendue dans la vallée de l'Adour (Landes), pour rencontrer les producteurs de kiwi avec un objectif précis : bien comprendre les enjeux et les difficultés spécifiques de cette filière, et mesurer sur le terrain l'impact des aides mises en œuvre par l'Établissement.

Cette délégation comprenait des agents du pôle Rénovation des vergers de l'unité Aides aux exploitations et expérimentation, chargés d'instruire les dossiers, accompagnés de Franck Da Ros et de Virginie Grzesiak, respectivement, délégué filières fruits et légumes et cheffe du service territorial Nouvelle-Aquitaine.

LA FILIÈRE KIWI EN FRANCE, C'EST :

➔ **2,9 M€** pour **238 hectares** au niveau national avec un objectif d'améliorer notre souveraineté, la demande en kiwi étant supérieure à l'offre française.

➔ Le Sud-Ouest représente **75 %** de la production nationale, répartie entre la vallée de l'Adour (Nouvelle-Aquitaine) et la vallée de la Garonne (Occitanie).



par François Lafitte
Président de la SCAAP Kiwifruits

SCAAP KIWIFRUITS

CRÉÉE EN 1982 ET AUJOURD'HUI INTÉGRÉE AU GROUPE PRIMLAND, LA COOPÉRATIVE SCAAP EST INSTALLÉE À PEYREHORADE (LANDES). PREMIER OPÉRATEUR FRANÇAIS DU KIWI, ELLE COMPTE PLUS DE 200 PRODUCTEURS, AVEC ENVIRON 640 HECTARES DE VERGERS, ET ELLE COMMERCIALISE SES FRUITS - KIWI VERT, JAUNE, ROUGE ET BABY KIWI - SOUS LA MARQUE OSCAR. LA COOPÉRATIVE EMPLOIE UNE CINQUANTAINE DE SALARIÉS ET ELLE JOUE UN RÔLE CLÉ DANS L'ÉCONOMIE AGRICOLE LOCALE.

QUE PENSEZ-VOUS DU DISPOSITIF RÉNOVATION DES VERGERS ?

C'est un soutien très important pour les producteurs. Il aide à financer une partie des replantations. Cependant, il ne couvre pas totalement le risque, car un verger met plusieurs années avant de produire. Il faut donc aller plus loin pour sécuriser les revenus des agriculteurs pendant cette période.

QUELLE EST AUJOURD'HUI LA SITUATION DE LA FILIÈRE KIWI ?

Depuis quelques années, la filière traverse une période difficile. À cause des inondations répétées et de l'excès d'humidité dans les sols, de nombreux vergers ont dépéri. Résultat : la production a été divisée par deux en cinq ans. Malgré tout, la demande reste forte et le kiwi français garde une bonne image auprès des consommateurs.

COMMENT LES PRODUCTEURS FONT-ILS FACE À CES DIFFICULTÉS ?

La solution passe par la rénovation des vergers. Nous replantons avec des porte-greffes plus résistants à l'humidité et mieux adaptés au changement climatique. C'est un travail long et coûteux, mais indispensable pour assurer l'avenir de la filière. Planter un hectare de kiwi représente un investissement important, sans revenus pendant plusieurs années. Cela peut décourager, en particulier les jeunes qui veulent s'installer.

LE KIWI JAUNE EST-IL UNE OPPORTUNITÉ POUR L'AVENIR ?

C'est un vrai levier de développement. Le kiwi jaune séduit les consommateurs et permet de mieux valoriser le travail des producteurs. Le Kiwi de l'Adour est labellisé Indication géographique protégée (IGP) et Label Rouge.

QUEL MESSAGE SOUHAITEZ-VOUS ADRESSER AU GRAND PUBLIC ET AUX DÉCIDEURS ?

Le kiwi français a de l'avenir. Pour le préserver, il faut soutenir et redonner confiance aux producteurs, les aider à s'adapter aux évolutions climatiques et leur donner les moyens de continuer à produire localement et durablement. Je me félicite de voir des administratifs sur le terrain. Merci de partager nos problématiques ! Cela nous redonne du moral pour l'avenir.

« L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER EST ESSENTIEL, SURTOUT POUR LES JEUNES. »



Notre gouvernance et notre organisation

FranceAgriMer a la mission d'assurer la concertation entre les filières et les pouvoirs publics. À cette fin, l'Établissement dispose d'une gouvernance originale dans le paysage des établissements publics : une large place est faite aux organisations professionnelles afin de permettre aux filières de relever les défis et les enjeux de la transition écologique et de la souveraineté alimentaire.

La gouvernance
s'appuie sur :

01
Un conseil d'orientation permanent

ayant pour mission de débattre des sujets stratégiques déterminants pour les secteurs agricole, agroalimentaire, de la pêche et de l'aquaculture, il propose des orientations pour les travaux de l'Établissement.
Il appuie le conseil d'administration pour le pilotage stratégique de l'Établissement, il pilote le travail des conseils spécialisés et des commissions thématiques.

02
Un conseil d'administration

opérationnel, qui débat notamment des questions budgétaires pour l'Établissement ainsi que des perspectives stratégiques dans le respect des orientations des politiques publiques définies par l'État.

03
Des commissions thématiques interfilières

qui sont chargées d'informer les pouvoirs publics et les filières sur les évolutions économiques structurelles, par une concertation interfilières associant notamment les représentants des filières et des pouvoirs publics.

04
Des conseils spécialisés par filières

chargés de suivre et d'analyser l'évolution de la situation des marchés, de participer à l'orientation des productions et à l'organisation des filières. Ils assurent le suivi des dispositifs d'appui publics et proposent des dispositifs relatifs à leurs filières. Ils émettent des avis sur les évolutions de politiques publiques affectant spécifiquement leur secteur et informent les acteurs des filières en fournissant des analyses.

Les **président.e.s** et **vice-président.e.s** des instances

CONSEIL **D'ADMINISTRATION** ET CONSEIL **D'ORIENTATION PERMANENT**



Franck Sander
Président

COMMISSION THÉMATIQUE INTERFILIÈRES **BIOÉCONOMIE**



Christophe Rupp-Dahlem
Président



Dominique Kieffer
Vice-président

COMMISSION THÉMATIQUE INTERFILIÈRES **INTERNATIONALE**



Jean-François Loiseau
Président



David Le Manour
Vice-président

COMMISSION THÉMATIQUE INTERFILIÈRES **RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES**



Céline Le Ru Le Laurent
Présidente



Paul Grignon Dumoulin
Vice-président

CONSEIL SPÉCIALISÉ **FRUITS ET LÉGUMES**



Aurélien Soubeyrand
Président



Christel Teyssedre
Vice-présidente

CONSEIL SPÉCIALISÉ **GRANDES CULTURES**



Benoît Piétrement
Président



Antoine Henrion
Vice-président

CONSEIL SPÉCIALISÉ **PRODUITS DE LA PÊCHE ET AQUACULTURE**



José Jouneau
Président



Maialen Berterreche
Vice-présidente

CONSEIL SPÉCIALISÉ **PRODUCTIONS VÉGÉTALES SPÉCIALES**



Mikaël Mercier
Président



Alain Aubanel
Vice-président

CONSEIL SPÉCIALISÉ **RUMINANTS**



Yohann Barbe
Président



Bruno Colin
Vice-président

CONSEIL SPÉCIALISÉ **VIANDES BLANCHES**



François Valy
Président



Jean-Christophe Parisse
Vice-président

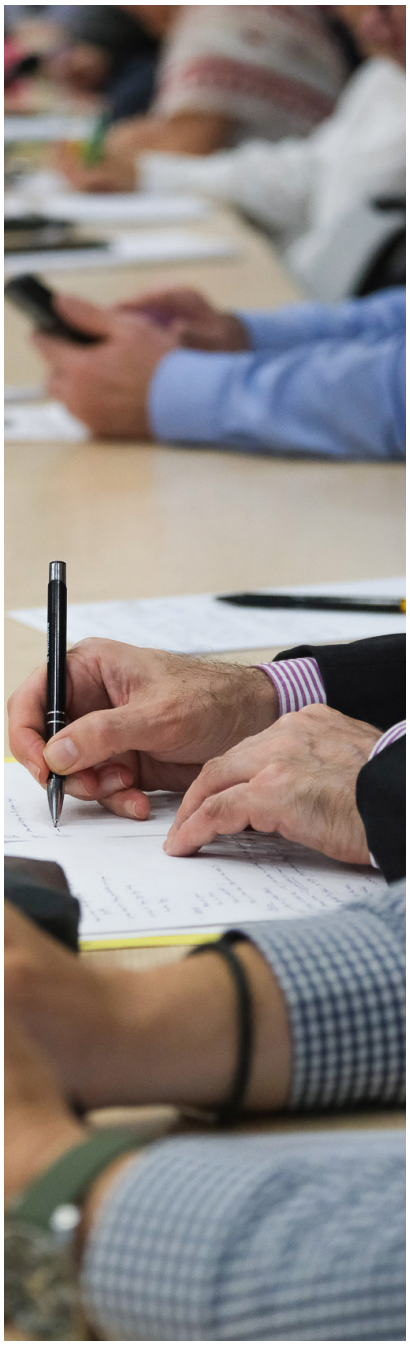
CONSEIL SPÉCIALISÉ **VIN ET CIDRE**



Jérôme Despey
Président



Camille Masson
Vice-président



La Mission **Filières**

Experts dans leur domaine d'intervention, les huit délégués filières assument un rôle d'interface entre les professionnels, les pouvoirs publics et l'Établissement. Ils animent les conseils spécialisés, recueillent les informations conjoncturelles portées par les professionnels et élaborent des propositions d'actions de soutien. Enfin, ils transmettent ces orientations afin qu'elles soient mises en œuvre par les services concernés de FranceAgriMer.

Les **8** **délégués** filières

ILS COORDONNENT ET ...



Jean Chibon
Délégué
Pêche et aquaculture



Franck Da Ros
Délégué
Fruits et légumes



Ygor Gibelind
Délégué
Vin et cidre



Christine Moulliet
Déléguée
Pépinière et statistiques vitivinicoles



Marie-Agnès Oberti
Déléguée
Grandes cultures et apiculture



Thomas Pavie
Délégué
Génétique animale et lait



Maryse Saboulard
Déléguée
Viandes et œufs



Sonia Stimmer
Déléguée
Productions végétales spéciales

... ANIMENT LES INSTANCES ET LE DIALOGUE AVEC LES PROFESSIONNELS.

L'équipe de **direction**

L'équipe de direction de FranceAgriMer réunit des expertises, des compétences et des savoir-faire spécifiques au service du pilotage et du développement des filières agricoles et agroalimentaires.

DIRECTION GÉNÉRALE



Martin Gutton
Directeur général



Julie Brayer Mankor
Directrice générale adjointe

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



Chantal Moreau
Secrétaire générale



Alexandre Censoni
Secrétaire général adjoint

DIRECTION DES INTERVENTIONS



Stéphane Le Den
Directeur



Yolène Jahard
Directrice adjointe

DIRECTION MARCHÉS, ÉTUDES ET PROSPECTIVE



Yves Guy
Directeur



Cécile Guillot
Directrice adjointe

MISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES



Nicolas Fairise
Chef de la Mission



Estelle Hamelin
Cheffe adjointe

GROUPEMENT COMPTABLE FRANCEAGRIMER / INAO / ODEADOM / AGENCE BIO



Lydia Daigremont
Agent comptable



Jérôme Mélanie
Fondé de pouvoir

Données clés

2025

Nos missions

ENJEUX

- Souveraineté alimentaire
- Climat et transitions
- Consommation et solidarité
- Économie et compétitivité

USAGERS

PROFESSIONNELS DES FILIÈRES DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE, DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE



MISSIONS

ORGANISER LE DIALOGUE PUIS ACCOMPAGNER

- S'adapter et amortir les chocs et crises : payer des aides européennes et nationales, structurelles et conjoncturelles
- Soutenir la compétitivité et accompagner le développement à l'international
- Suivre les marchés : produire des données économiques, des études, de la prospective

ÉQUIPES

FRANCEAGRIMER : OPÉRATEUR DU MINISTÈRE CHARGÉ DE L'AGRICULTURE

- Siège
- 3 délégations nationales
- 12 services territoriaux en DRAAF

Qui sommes-nous ?

991 AGENTS DONT :

- **597** AU SIÈGE
- **314** EN SERVICES TERRITORIAUX
- **80** DANS LES DÉLÉGATIONS NATIONALES



605 FEMMES

386 HOMMES

Dialoguer avec les filières et les pouvoirs publics au sein des instances de l'Établissement

5 réunions du conseil d'administration

3 réunions du conseil d'orientation

8 réunions des commissions thématiques interfilières

41 réunions des conseils spécialisés



Apporter de la visibilité sur les marchés et une expertise aux filières

5 M€

POUR L'ACQUISITION DE DONNÉES ET LA RÉALISATION D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES

UNE DIFFUSION LARGE DES DONNÉES



- **188** PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES
- PRÈS DE **1 000** reprises dans la presse sur les données et études
- PLUS DE **3,8** MILLIONS de visites sur l'ensemble de nos sites d'information économique et observatoires

Aider les professionnels à s'adapter et à faire face aux crises conjoncturelles

- **PLUS DE 50** DISPOSITIFS D'AIDE OUVERTS EN 2025
- **43 997** DOSSIERS D'AIDE POUR **1 MILLIARD €**

625,3 M€
d'aides européennes en 2025

378,6 M€
d'aides nationales en 2025

FEAGA
Fonds européen agricole de garantie (données année civile)

DONT

440,6 M€
dans le cadre du FEAGA

AVEC NOTAMMENT :

- **152,7 M€** sur le programme opérationnel fruits et légumes
- **239,1 M€** sur le programme européen sectoriel vitivinicole
- **9,2 M€** d'aide à l'apiculture dont **5,3 M€** de crédits européens

DONT

206,1 M€
consacrés aux aides de crise

AVEC NOTAMMENT :

- **103,4 M€** d'aide à la réduction du potentiel viticole
- **63,7 M€** d'aide d'urgence pour les éleveurs qui subissent les conséquences sanitaires et économiques de la fièvre catarrhale ovine (FCO)

FEAMPA
Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture

49,8 M€
dans le cadre du FEAMPA
- **79** projets

FSE+
Fonds social européen+

134,9 M€
dans le cadre du FSE+
- **100 000** palettes livrées pour l'aide alimentaire



Améliorer le service rendu aux bénéficiaires d'aide

- **1 plan d'actions de simplification**



- **15** dispositifs d'aide récurrents ont été simplifiés
- **22 734** demandes d'assistance en 2025, dont **10 967** pour les dispositifs viti-vinicoles
- Taux de résolution des demandes d'assistance de **94 %**
- Temps moyen de résolution de **3 heures**

- **Une trentaine de webinaires organisés pour les bénéficiaires sur les nouveaux dispositifs**

Accompagner les professionnels dans leurs démarches



VITICULTURE

LA DÉLIVRANCE DES AUTORISATIONS DE PLANTATIONS :

- **PRÈS DE 20 000** autorisations de plantations délivrées

LA CERTIFICATION PAR FRANCEAGRIMER DES BOIS ET PLANTS DE VIGNE :

- **552** dossiers de certification
- **158 MILLIONS** de plants certifiés
- **690** opérateurs

LE LABORATOIRE D'ANALYSE DE LA ROCHELLE :

- **2 841** analyses de biotechnologie dont la virologie de la vigne

CÉRÉALES

LA GARANTIE DES COLLECTEURS DE CÉRÉALES POUR PAIEMENT COMPTANT DES AGRICULTEURS :

- **190** collecteurs avalisés
- **2,3 MILLIARDS €** d'en-cours total maximum avalisé

LE LABORATOIRE D'ANALYSE DE LA ROCHELLE :

- **15 800** analyses sur la qualité technologique et sanitaire des céréales

Un soutien concret aux entreprises françaises à l'international



7 DÉLÉGATIONS
ÉTRANGÈRES ACCOMPAGNÉES EN FRANCE POUR OBTENIR DES OUVERTURES OU MAINTIENS DE MARCHÉ

40 JOURS
D'AUDITS DE DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES POUR LES MARCHÉS À L'EXPORT

15 OUVERTURES
DE MARCHÉS

579 DOSSIERS
D'AGRÉMENTS TRAITÉS PERMETTANT AUX ENTREPRISES FRANÇAISES D'EXPORTER VERS DES PAYS TIERS

+ DE 171 600
CERTIFICATS SIGNÉS SUR EXPADON2

290 JOURS
D'EXPERTISE SUR DES MISSIONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE



Pour s'informer

SUIVEZ
NOTRE ACTUALITÉ ET NOS PUBLICATIONS

FranceAgriMer

FranceAgriMer FR

www.franceagrimer.fr

ABONNEZ-VOUS
À NOTRE NEWSLETTER

CLIQUEZ-MOI

FLASHEZ-MOI

DÉCOUVREZ
NOTRE CATALOGUE DES PUBLICATIONS

CLIQUEZ-MOI

FLASHEZ-MOI

Contenu textuel amélioré avec l'aide d'une intelligence artificielle et vérifié par un humain

Adobe stock :
©S.Leitenberger (p.11) ; ©M.studio (p.12/13) ; ©fotofabrika (p.46) ; DusanJelicic (p.64/65)

Autres photos :
©Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr (p.4) ; ©F.Marais (p.5) ; ©Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr (p.4/5) ;
©Thomas Hubert/agriculture.gouv.fr (p.11) ; Nroup Studio (p.18) ; ©Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr (p.19) ;
©Cheick.Saidou/agriculture.gouv.fr (p.20/21) ; ©Thomas Hubert/agriculture.gouv.fr (p.24) ;
©Damien Valente Terra (p.26) ; ©Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr (p.27) ;
©Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr (p.28/29) ; ©Cheick.Saidou/agriculture.gouv.fr (p.32/33) ;
©Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr (p.38) ; ©Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr (p.39) ; @Pâtre (p.31) ;
©Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr (p.40) ; ©Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr (p.48) ;
©Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr (p.52) , ©Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr (p.56/57) ;
©Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr (p.60/61) ; ©Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr (p.68/69) ;
©Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr (p.72) ; ©Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr (p.79) ;
©Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr (p.81) ; ©Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr (p.86)

RAPPORT D'ACTIVITÉ **2025**

édition 2026

Directeur de la publication : Martin Gutton
Conception et réalisation : service Communication
Impression : service Arborial
N°ISSN : 2112-390X

12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555
MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00

www.franceagrimer.fr